

Hôtel du Département
23, rue Victor Hugo
40025 Mont-de-Marsan Cedex
Tél. : 05 58 05 40 40
Fax : 05 58 05 41 41

Imprimerie Départementale

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS - Décision modificative n°1 - 2025



Procès-Verbal des Débats

Conseil départemental

Décision modificative n°1 - 2025

Adopté le 17 octobre 2025

ISSN 1249-6219

Réunion du Conseil Départemental

Décision Modificative n° 1 – 2025
Vendredi 20 juin 2025

*La séance est ouverte à 9h30 sous la présidence de **M. Xavier FORTINON**, Président du Conseil départemental des Landes.*

Monsieur le Président :

Bonjour à toutes et à tous. On va ouvrir cette séance du Conseil départemental sur l'adoption du Compte Administratif et la Décision Modificative n°1 qui intégrera le résultat du Compte Administratif 2024.

On va d'abord faire le point sur les présents. Cyril GAYSSOT est excusé et a donné son pouvoir à sa binôme Sandra TOLLIS et Christophe LABRUYERE a donné son pouvoir à Julien DUBOIS. C'est l'alliance de la Haute-Lande et du pays Dacquois.

[Le Président procède à l'appel]

Patricia BEAUMONT,	Présente
Henri BEDAT,	Présent
Eva BELIN,	Présente
Sylvie BERGEROO,	Présente
Agathe BOURRETERE	Présente
Paul CARRERE,	Présent
Dominique COUTIERE,	Présent
Martine DEDIEU,	Présente
Dominique DEGOS,	Présente
Damien DELAVOIE,	Présent
Jean-Luc DELPUECH,	Présent
Julien DUBOIS,	Présent
Rachel DURQUETY,	Présente
Frédéric DUTIN,	Présent
Christine FOURNADET,	Présente
Didier GAUGEACQ,	Présent
Cyril GAYSSOT,	Absent, pouvoir à Mme Sandra TOLLIS
Christophe LABRUYERE,	Absent, pouvoir à M. Julien DUBOIS
Muriel LAGORCE,	Présente
Hélène LARREZET,	Présente
Jean-Marc LESPADE,	Présent
Monique LUBIN,	Présente
Olivier MARTINEZ,	Présent
Julien PARIS,	Présent
Sylvie PEDUCASSE,	Présente
Salima SENSOU,	Présente
Sandra TOLLIS,	Présente
Magali VALIORGUE,	Présente
Boris VALLAUD,	Présent

Le quorum est atteint.

Monsieur le Président : On vous a remis un certain nombre de documents. Nous espérons que vous en ferez un très bon usage. Il y a le catalogue de l'exposition « Absolument céramique » de Louis DAGE. Pour la seconde année consécutive, le Musée départemental de la Faïence et des Arts de la table présente une rétrospective inédite consacrée à Louis DAGE, un artiste landais d'adoption dont l'œuvre balaie plus de 50 ans d'histoire de la céramique en France. Il n'y a pas moins de 143 pièces qui illustrent la carrière de cet artiste passionné. Il s'est installé à Saint-Sever où il a développé une production néo-Samadet.

C'est l'occasion de découvrir comment la faïence traditionnelle de Samadet a inspiré les productions des années 30, au cœur des grands mouvements artistiques de l'art nouveau et de l'art déco.

Je vous rappelle que l'exposition est ouverte depuis ce jeudi 20 juin et du lundi au jeudi de 08h30 à 17h30 et le vendredi jusqu'à 16h30. C'était pour la céramique.

Vous avez les guides 2025 du cyclable, randonnées et sentiers de l'Adour qui illustrent la promotion des itinéraires inscrits au PDIPR et au schéma cyclable départemental.

Cela a été fait en fonction de chacun d'entre vous. Seuls les guides propres à votre canton vous ont été distribués. Si vous souhaitez par contre des rando-guides d'autres secteurs, vous en faites part à la Direction de l'Environnement, et on vous donnera tout ce dont vous avez besoin.

Le guide sur les sentiers de l'Adour : c'est un itinéraire de 130 km qui relie Dax à Aire-sur-l'Adour et connecté avec l'itinéraire correspondant dans le Gers. La dernière étape de cet itinéraire sera inaugurée le 10 juillet à Aire-sur-l'Adour.

Le dernier élément qui a été ajouté et qui fera l'objet donc d'une présentation quand on abordera le rapport n° D 1, c'est la contribution du Département à la conférence sur le financement des mobilités. Vous le savez, il y a la plateforme Ambition France Transports qui est présidée par Dominique BUSSEREAU pour laquelle le Département des Landes a fait une contribution dont on débattra quand on abordera le dossier D 1.

Après ces propos préalables, je vous propose de désigner Julien PARIS comme secrétaire de séance.

J'aurais dû commencer par là tout à l'heure quand j'ai fait l'appel, Patricia BEAUMONT s'absentera à partir de 11h00 et a donné son pouvoir à Julien PARIS.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10 AVRIL 2025.

Monsieur le Président : On doit également débuter par l'adoption du procès-verbal de la réunion du 10 avril 2025. On vous l'a adressé. Est-ce qu'il y a des observations sur ce compte-rendu ?

Non, donc je vous propose de l'adopter. Je vous remercie.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Sandra Tollis), M. Christophe Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris,

Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président :

N°s	Titres des rapports	Rapporteurs	Pages
	M - FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE		
M-6	COMPTE DE GESTION DE MADAME LA PAYEUSE DEPARTEMENTALE EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	Dominique COUTIERE	493
M-7	COMPTE ADMINISTRATIF DES RECETTES ET DES DEPENSES DEPARTEMENTALES EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	Dominique COUTIERE	497
M-8	AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	Dominique COUTIERE	539
M-9	RAPPORT D'ACTIVITE ET RAPPORT FINANCIER 2024	Dominique COUTIERE	543
	A - AUTONOMIE (Personnes âgées et Personnes handicapées) ET PROTECTION DE L'ENFANCE		
A-1	LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE	Paul CARRERE	3
A-2	LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	Paul CARRERE	24
A-3	LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	Magali VALIORGUE	30
A-4	PROTECTION DE L'ENFANCE	Agathe BOURRETERE	52
	C - SOLIDARITE TERRITORIALE		
C-1	RÈGLEMENT UNIQUE DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS, DE LEURS GROUPEMENTS ET DE LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS - CONVENTION-TYPE RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	Didier GAUGEACQ	71
C-2	HABITAT ET LOGEMENT	Jean-Marc LESPADE	79
	D - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		
D-1	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUE DE LA MOBILITE ET INFRASTRUCTURES, BUDGET DU PARL	Olivier MARTINEZ	102

N°s	Titres des rapports	Rapporteurs	Pages
	E - ENVIRONNEMENT : TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE		
E-1	PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS, LA BIODIVERSITÉ ET LES PAYSAGES	Jean-Luc DELPUECH	116
E-2	EAU : PETIT ET GRAND CYCLES	Paul CARRERE	123
E-3	PROTÉGER ET VALORISER LES ESPACES LITTORAUX	Sandra TOLLIS	160
E-4	TRANSITION ENERGÉTIQUE	Patricia BEAUMONT	163
E-5	AGIR ET INFORMER, SENSIBILISER AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE - DÉVELOPPER LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE ET LA PRATIQUE CYCLABLE	Damien DELAVOIE	166
E-6	CHASSES TRADITIONNELLES : PRATIQUE DE LA CHASSE TRADITIONNELLE DE LA PALOMBE AU FILET	Paul CARRERE	170
E-7	SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)	Dominique DEGOS	173
	F - AGRICULTURE ET FORET		
F-1	DOMAINE DÉPARTEMENTAL D'OGNOAS	Didier GAUGEACQ	217
	G - ATTRACTIVITE, TOURISME ET THERMALISME		
G-1	SYNDICATS MIXTES	Jean-Luc DELPUECH	231
	H - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE		
H-1	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Eva BELIN	238
H-2	SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLES - BILAN 2024	Eva BELIN	248
	I - EDUCATION ET SPORTS		
I-1	UNE ACTION VOLONTARISTE DU DEPARTEMENT SUR SA COMPETENCE EN MATIERE DE COLLEGES	Muriel LAGORCE	259
I-2	SPORTS	Henri BEDAT	264
	J - JEUNESSE		
J-1	JEUNESSE	Sylvie BERGEROO	279

N°s	Titres des rapports	Rapporteurs	Pages
	K - CULTURE		
K-1	CULTURE ET PATRIMOINE	Rachel DURQUETY	333
	L - DEMOCRATIE PARTICIPATIVE		
L-1	BUDGET PARTICIPATIF CITOYENS DES LANDES	Sylvie BERGEROO	339
	M - FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE		
M-1	PERSONNEL DEPARTEMENTAL	Henri BEDAT	368
M-2	INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	Julien PARIS	402
M-3	DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT	Dominique COUTIERE	404
M-4	CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DU DEPARTEMENT DES LANDES PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE NOUVELLE-AQUITAINE - COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES	Dominique COUTIERE	427
M-5	LE FINANCEMENT DE LA BANQUE DES TERRITOIRES	Dominique COUTIERE	490
M-10	PROGRAMMATION PLURIANUELLE DES INVESTISSEMENTS ET AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	Dominique COUTIERE	631
M-11	DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2025	Dominique COUTIERE	646

Monsieur le Président : On va commencer cette session par l'adoption du compte de gestion et du Compte Administratif et l'affectation du résultat, et sans plus tarder, je donne la parole à Dominique COUTIERE pour la présentation des rapports n° M 6, M 7 et M 8.

M-6 COMPTE DE GESTION DE MADAME LA PAYEUSE DEPARTEMENTALE EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (page 493 du volume)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE : Le rapport n° M 6 est très court. C'est simplement confirmer que Madame la Payeuse Départementale a établi des comptes de gestion qui sont en tous points conformes, tant au niveau des titres que des mandats, au Compte Administratif, qui est le dossier suivant.

Monsieur le Président : Est-ce que vous souhaitez vous exprimer sur le compte de gestion ? Je vous propose qu'on l'adopte.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Sandra Tollis), M. Christophe

Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

M-7 COMPTE ADMINISTRATIF DES RECETTES ET DES DEPENSES DEPARTEMENTALES EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (page 497 du volume)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

Monsieur COUTIERE : Vous l'avez en détail dans le document page 497. En section d'investissement, le montant total des investissements qui ont été réalisés pour l'exercice 2024 est conforme à ce qu'on avait annoncé, c'est-à-dire qu'en 2024, on a fait autant d'investissements qu'en 2023, à un « chouya » près. On ne va pas pinailler pour quelques centaines de milliers d'euros. Au niveau de l'investissement, cela montre un besoin de financement de l'ordre de 52,6 M€.

Au niveau du fonctionnement, on dégage un résultat de 73,8 M€, ce qui va nous laisser à la fin un disponible, à la fois pour le budget primitif plus les DM que nous aurons en 2025, une somme de 21 M€.

Tout cela est détaillé dans le rapport financier que vous avez dû lire avec beaucoup d'attention, qui est un rapport bien fait par l'équipe des finances au niveau du Département.

Si je résume les principaux points, je viens de parler de l'investissement, on a continué à consacrer une part significative, 25 M €, au niveau des collèges et des bâtiments.

Pour les entreprises landaises qui font appel au Département pour des financements d'opérations immobilières, on a dépensé 1,8 M€, c'est-à-dire plus que l'année dernière.

Pour le logement, 4,5 M€ et 4,8 M€ à travers le FDAL, le FEC, le CRTE, c'est-à-dire plus que l'année précédente. Je crois que ce qui compte, c'est ce qui est réalisé et non pas ce que l'on prévoit de réaliser.

On a un soutien important au niveau des EHPAD au titre de l'exercice 2024. Il y a un problème d'équilibre des comptes au niveau des EHPAD. On y a consacré 8,4 M€ contre 7,5 M€ en 2023.

Aujourd'hui, les dépenses sociales continuent à progresser et représentent les 2/3 du budget de fonctionnement.

Au niveau des collèges et du fonctionnement que l'on attribue aux collèges, ceux qui en parlent le mieux sont les responsables de collèges qui arrivent d'autres départements car ils savent très bien ce que le Département y consacre par rapport à ce qu'ils avaient avant. Aujourd'hui, je n'ai entendu que des éloges.

Au niveau de l'endettement, on a emprunté l'année dernière une vingtaine de M€ qui correspondent à ce que l'on a remboursé, c'est-à-dire que la dette fin 2024 est identique à la dette fin 2023.

Voilà les grandes lignes du Compte Administratif, mais je ne résiste pas, pour obtenir le soutien de notre ami Julien DUBOIS, au plaisir de citer un communiqué de presse signé

par M. SAUVADET qui parle des chagrins que nous avons à supporter au niveau des Départements. Il fait le décompte de tout ce que l'Etat nous a pris, nous a transféré : les dépenses sur le RSA, l'Aide Sociale à l'Enfance, les personnes âgées, le handicap, toutes les dépenses qu'ils nous a données sans aucun moyen pour les compenser.

Tout cela est une réalité à laquelle le Département des Landes a su faire face puisqu'on y a fait face en 2024. On y fera face en 2025 sans rien supprimer, parce que quand j'entends la longue litanie des Départements qui suppriment des aides qu'ils donnaient avant - cela peut être sur le transport, sur le handicap qui augmente de façon importante, le prix des repas -, c'est une chose que nous n'avons pas faite. Je pense que tout cela devrait susciter une adhésion massive.

Voilà pour le Compte Administratif 2024. On peut le détailler, mais vous avez un rapport financier qui est complet, qui aborde tous les sujets et qui fait le descriptif de l'année 2024 honnêtement.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Comme c'est l'obligation, je vais désigner Dominique COUTIERE qui est Vice-président pour présider le débat et le vote de ce Compte Administratif. Je vais vous laisser débattre, même si je pourrais y assister. Ainsi, vous aurez toute liberté pour juger de l'exécution du budget, et donc de ma façon de le mettre en œuvre. Vous aurez toute liberté, puisque je ne serai pas présent, pour en dire tout le bien que vous en pensez. Merci beaucoup.

[Le Président quitte la salle]

Monsieur le Président COUTIERE : Qui souhaite s'exprimer sur le Compte Administratif ? Monsieur Dubois a levé la main en premier.

M. DUBOIS : Pas de souci, Monsieur le Président. Profitez-en, cela ne durera pas... Surtout que notre intervention sera assez rapide puisque, comme le Président FORTINON le disait, il s'agit là de juger de l'exécution du budget qui nous avait été proposé. Effectivement, ces comptes administratifs sont en grande partie conformes à ce qui avait été voté à l'époque du budget primitif. Conformes sur les axes et donc sur ce que nous avions contesté qui a été réalisé, mais aussi sur tout ce que vous aviez prévu.

Je vous remercie de citer François SAUVADET qui est effectivement une référence inspirante, et qui décrit une situation générale des Départements en France. Le Département des Landes nous permet de vérifier que peut-être tous ne sont pas à regarder à l'aune des mêmes éléments puisque, et je le redis, cela a été confirmé dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes que nous verrons tout à l'heure, il y a une dynamique des recettes importante dans notre département que, sans doute, d'autres ne connaissent pas. Cette dynamique des recettes a permis d'avoir un bon taux de réalisation sur des investissements, et nous le reconnaissions. Ils sont toujours à regarder au moment des comptes administratifs et nous les regardons aussi lorsque le BP est présenté. C'est pour cela que nous avons parfois des divergences d'analyse lorsque cet exercice est à opérer, c'est-à-dire l'analyse des budgets primitifs.

Ce que l'on constate, c'est effectivement la réalisation de ce que vous aviez prévu, avec les axes sur lesquels nous aurions souhaité, à l'époque, notamment sur la voirie, voir des efforts plus importants, ce qui nous avait amené à en discuter. Cela a été entendu puisque, sur l'exercice qui se présente à nous, et notamment sur la Décision Modificative qui sera proposée, les choses vont de ce point de vue-là dans une meilleure direction à notre analyse.

Je constate même d'ailleurs que l'épargne brute dégagée sur les comptes administratifs est largement supérieure à ce qui avait été prévu sur le budget primitif. Cela montre que, grâce à cette dynamique des recettes, nous sommes dans une circonstance de difficultés qui n'est pas celle que connaissent d'autres Départements de France. Rassurez-vous, nous nous en félicitons.

Nous redisons donc que si certaines politiques ont été coupées lors du budget primitif de 2025, cela ne s'imposait sans doute pas, comme nous l'avons affirmé, et qu'il y a donc possibilité pour notre Département de continuer, notamment sur l'accompagnement des communes, comme il l'a fait pendant des années.

Concernant l'endettement, il n'est pas tout à fait le même puisque le ratio, lui, se dégrade légèrement, mais il n'est pas de nature à nous inquiéter - je vous rejoins - puisqu'on passe de 2,2 années de désendettement à 2,8. Bien évidemment, nous sommes encore dans des ratios que beaucoup de collectivités aimeraient constater. Il est, au contraire de ce qui est dit, pour les communes, plus difficile de le garder dans cette épure.

Ces comptes administratifs sont conformes, et c'est bien normal, au budget qui avait été proposé avec, selon nous, les mêmes carences sur certains points que nous avions dénoncées, ou plutôt sur lesquels nous avions attiré l'attention au moment du budget primitif.

Par parallélisme des formes et cohérence, nous voterons contre ces comptes administratifs, même s'ils reflètent bien évidemment l'exécution du budget que vous aviez proposé.

M. LESPADE : Merci, Monsieur le Président. Moi aussi, je vais être bref pour dire qu'une fois n'est pas coutume, je partage l'esprit des propos de Monsieur SAUVADET, cela n'arrive pas souvent, il convient de le souligner, pour faire part de notre inquiétude, largement partagée, par rapport à la situation qui est imposée à l'ensemble des collectivités locales, en particulier aux collectivités départementales.

J'avais eu l'occasion de le dire, nous avons quelque part la chance de siéger dans une Assemblée dans laquelle, historiquement, il y a eu une gestion rigoureuse et maîtrisée, ce qui n'est pas le cas d'autres Départements. Parfois, je me mets à la place des collègues élus dans d'autres Départements et je me demande ce que je déciderais, je réfléchirais, pour revenir sur un certain nombre d'actions et vraiment, je n'aimerais pas être à leur place pour prendre ce type de décisions.

Vous avez peut-être vu comme moi et relayé cette illustration : à partir d'aujourd'hui, les Départements payent seuls la solidarité nationale, à partir du 18 juin. J'ai pas mal relayé cette information sur les réseaux sociaux et j'ai été assez satisfait de voir que cela avait fait réagir, positivement, dans le sens où un certain nombre de nos concitoyens prennent la mesure de la situation qui nous est imposée. Dans ce cadre-là, notre préoccupation demeure forte face aux annonces qui nous sont faites. On parle de 40 milliards de plus de réduction budgétaire à l'échelle nationale, avec des conséquences sur les budgets de nos collectivités. Là aussi, il y a une grande préoccupation qui doit être la nôtre. Je pense qu'il faut qu'on alerte également nos populations par rapport à cette situation.

Pour terminer, vous ne serez pas étonnés, nous voterons bien évidemment pour ce Compte Administratif.

Mme LUBIN : Monsieur le Président, aujourd'hui je n'ai pas grand-chose à rajouter à ce qu'a dit Monsieur DUBOIS. D'habitude, je m'inscris en contre, mais là, je suis bien obligée de reconnaître, que vous êtes bien obligé de reconnaître, que les choses ont fonctionné, et ont bien fonctionné.

L'objet du vote, c'est la gestion par le Président du Conseil départemental. Je pense que la démonstration qui a été faite à la fois par le Président en charge des finances et par l'opposition démontre que la gestion est saine, qu'elle est judicieuse et porteuse d'espoir.

Je voudrais terminer là-dessus. C'est vrai, lors du BP, par crainte d'abord, par conséquence de tout ce qui vient d'être dit, notamment par notre collègue Jean-Marc LESPADE, nous avons décidé d'être un peu prudents sur un certain nombre de choses, de façon réduite quand même parce que quand on voit ce qui a dû se faire dans certains Départements, nous sommes effectivement des petits joueurs à côté ; je le dis parce que j'entends ici ou là des critiques sur telle chose que nous aurions abaissée ou supprimée ; regardez autour de vous, regardons autour de nous. Si nous nous comparons, nous verrons que nous souffrons vraiment de loin la comparaison sans aucun problème.

Quand je parle d'une note d'espoir, c'est que si la situation financière venait à s'améliorer – vous avez parlé d'une dynamique dans le département et elle y est – je pense que nous avons prouvé par le passé que nous étions en capacité de nous adapter et de nous adapter toujours pour le meilleur des Landais. Je pense notamment à ce que nous avons été en capacité de faire ces dernières années sur les EHPAD et sur le SDIS, pour ne citer qu'eux.

Si cette belle dynamique continue, malgré les nuages qui s'amoncellent quand même dans le ciel de la France en règle générale, je pense que nous saurons, comme nous l'avons toujours fait, répondre aux attentes des Landais, d'autant plus que la situation actuelle nous le permet.

Bien sûr, Monsieur le Président, nous voterons en faveur de ce Compte Administratif.

Monsieur le Président COUTIERE : Merci. Pour rassurer Monsieur Dubois, l'année dernière quand on a vu que l'on pouvait augmenter le niveau de l'investissement, nous l'avons fait et nous continuerons à le faire comme nous l'avons fait dans le passé. Je vous rassure tout à fait. Le but n'est pas d'avoir de l'argent en caisse. D'ailleurs, on n'en a pas. On a encore 128 M€ de dette, ce qui n'est pas rien.

Nous allons passer au vote.

[Monsieur Xavier FORTINON ayant quitté la salle - Le Président de séance procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Sandra Tollis), Mme Muriel Lagorce, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(25)**

ABSENT : M. Xavier Fortinon **(1)**

CONTRE : Mme Martine Dedieu, M. Julien Dubois, M. Christophe Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Hélène Larrezet **(4)**

ABSTENTION : 0

ADOPE A LA MAJORITE

[Le Président entre dans la salle]

Monsieur le Président COUTIERE : Je vous remercie. Nous devons rappeler Monsieur le Président. Cela a été bref.

Monsieur le Président : Donc, le résultat du vote Monsieur le Président ?

Monsieur COUTIERE : 4 contre.

Monsieur le Président : Donc, votre démonstration n'a pas convaincu ? Vous y aviez mis de la conviction pourtant. Comme quoi il ne faut pas aller se chercher des amis que nous n'avons pas, cela ne sert pas à grand-chose.

Nous allons passer à l'affectation du résultat des budgets principaux et annexes. Je redonne la parole à Dominique COUTIERE.

M-8 AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (page 539 du volume)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE : L'affectation du résultat de fonctionnement se situe à 73,8 M€. Nous proposons de l'affecter en premier bien sûr à la couverture de l'investissement, soit 52,6 M€, et on affecte le solde, la somme de 21,2 M€ aux restes à réaliser pour le budget 2025 et les DM pour l'année 2025.

Pour l'affectation des budgets annexes, il n'est pas nécessaire de les examiner les uns après les autres je pense.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ou des observations sur ces propositions ?

Je vous propose d'affecter les résultats tels que présentés par Dominique COUTIERE.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Sandra Tollis), M. Christophe Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M-9 RAPPORT D'ACTIVITE ET RAPPORT FINANCIER 2023 (page 543 du volume)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

Monsieur le Président : Il faut prendre acte de la communication du rapport d'activité et du rapport financier 2024.

M. COUTIERE : Le rapport financier a été distribué à tout le monde en temps et en heure. Je trouve qu'il est plutôt agréable à lire, facile à lire ; on a essayé d'être le plus exhaustif possible.

Il faut prendre acte de cette communication, du fait qu'il a été communiqué comme il se doit.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Sandra Tollis), M. Christophe Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris,

Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**PRENNENT ACTE DE LA COMMUNICATION ET DU DEBAT
RELATIF AU RAPPORT D'ACTIVITE ET FINANCIER 2024**

Monsieur le Président : Ce rapport est intégré dans le volume que l'on vous a remis. On va vous en adresser une version papier.

A-1 LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE (page 3 du volume)

(Rapporteur : M. CARRERE)

M. CARRERE : Merci Monsieur le Président, chers collègues, bonjour. Actions en faveur de l'autonomie. 2 points pour ce dossier.

Le premier point concerne la poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route partenariale sur l'ensemble des métiers de l'accompagnement, démarche en faveur de la qualité de vie et des conditions de travail.

Il vous est proposé de reconduire tout simplement l'appel à projets initié en 2024 pour un montant de 200 000 €. C'est une action qui est globalement très attendue par les opérateurs en termes d'appui, de valorisation et d'attractivité des métiers de l'accompagnement.

Je vous rappelle que cette construction d'appel à projets s'est appuyée sur des besoins émis lors de rencontres territoriales. On a croisé plus de 250 professionnels dans le cadre du travail partagé en 2024 et donc, c'est tout naturellement qu'on vous propose de le reconduire, étant précisé que les candidats qui ont été retenus sur l'exercice 2024 ne seront bien sûr pas éligibles à l'appel à projets 2025.

Donc, il vous est proposé d'approuver ce cahier des charges d'appel à projets. Il faut préciser que l'enveloppe maximale consacrée, comme je l'ai dit, sera de 200 000 € et qu'elle viendra en complémentarité des financements apportés par l'ARS Nouvelle Aquitaine et par ces différents dispositifs.

Le deuxième point concerne le déploiement du Service Public Départemental de l'Autonomie dit SPDA. La CNSA nous propose pour 2025 un soutien à l'ingénierie du déploiement du SPDA au bénéfice des Conseils départementaux qui en émettent le souhait. On est sur un schéma de structuration de l'animation et de la gouvernance territoriale. Ce soutien se matérialise potentiellement par un concours financier de 43 000 € pour accompagner les frais de mise en œuvre opérationnelle.

Ce qu'il est important de dire, c'est que ce dialogue territorial va être structuré en partenariat avec les CCAS et CIAS. Il va nous occuper un petit peu sur le second semestre 2025, plutôt plus qu'un petit peu d'ailleurs. Je regarde les services. L'objectif sera pour nous de reconsiderer collectivement l'ensemble des dispositifs d'accès au droit et leur mise en œuvre pour l'ensemble des publics, personnes âgées, personnes handicapées.

On sait que l'on a à faire face à une augmentation importante du vieillissement dans les 20 prochaines années sur notre territoire et on a d'ores et déjà un niveau de personnes en situation de handicap de plus de 10% en 2025. Donc, on a véritablement un enjeu de réorganiser l'ensemble de ces services pour travailler dans le même sens et s'appuyer sur les structures intercommunales qui seront le lien avec l'ensemble du territoire.

Voilà, Monsieur le Président, pour le dossier A1.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce dossier ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Sandra Tollis), M. Christophe Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

A-2 LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES (page 24 du volume)

(Rapporteur : M. CARRERE)

M. CARRERE : Pour ce dossier A2, plusieurs points.

Le premier point concerne le fonctionnement des établissements dans le cadre du Plan Bien Vieillir dans les Landes. Dans le cadre du Plan Bien Vieillir et de notre volonté de soutien au fonctionnement de nos établissements, nous devons adapter la stratégie départementale aux évolutions nationales.

Première évolution nationale récente : le régime tarifaire dit du tarif différencié. Vous avez vu que depuis le 8 avril 2024, l'article 24 de la loi du 8 avril fait entrer dans le droit commun le principe de régime tarifaire dit de tarif différencié. Ce nouveau régime permet désormais aux gestionnaires d'EHPAD, totalement ou majoritairement habilités à l'aide sociale, de fixer par eux-mêmes des tarifs à l'égard des résidents non bénéficiaires de l'aide sociale départementale. Un décret d'application publié le 31 décembre 24 est venu préciser les contours de la loi.

Dans les contours principaux, il y a tout d'abord le taux limite d'écart entre les tarifs pratiqués. Ce taux est fixé à +35%. Les conditions selon lesquelles les conseils départementaux ont la possibilité de fixer un taux d'écart moins élevé que celui défini par le décret. Et les modalités de plafonnement de l'augmentation des tarifs applicables.

Notre collectivité, il faut le savoir, s'était portée expérimentatrice de ce dispositif qui est devenu entre-temps réglementaire. Nous sommes en train de travailler une étude sur les modalités de mise en œuvre qui sera conduite cet été auprès des établissements pour décider précisément avec les Directeurs et les conseils d'administration respectifs des modalités les plus profitables et maintenir la préservation de la justice sociale de notre modèle landais.

Je ne vous cache pas que l'on est en train de travailler sur 3 hypothèses et donc, on va effectivement aller discuter avec les EHPAD, faire des simulations et on reviendra en DM2 valider définitivement cette organisation tarif différencié pour qu'elle puisse être mise en application de façon équilibrée sur l'ensemble de notre territoire départemental.

Donc, je vous propose de poursuivre la concertation avec les administrateurs et Directeurs et de mettre au vote les conditions de mise en œuvre du tarif différencié lors de la prochaine Assemblée départementale DM2, qui nous permet d'acter la démarche globalement sur l'exercice en cours.

Second point, expérimentation de la fusion des sections dépendance et soins. C'est un autre dossier très technique.

Là, c'est l'article 79 de la loi de financement de la Sécurité Sociale 2024 qui a prévu une expérimentation permettant à certains Départements de réaliser la fusion des sections soins et dépendance pour les EHPAD et pour les USLD.

De manière très concrète, cette expérimentation se traduit par un transfert de charges des dépenses d'APA en établissement du Département vers la Sécurité Sociale, étant précisé que ce transfert de charges est compensé par un dispositif de reprise de recettes du Département.

Face au caractère indubitablement préfigurateur de cette expérimentation, on savait très bien que l'expérimentation deviendrait vite une généralisation et on a déposé dès avril 2024 une candidature auprès de la ministre pour expérimenter cela dans la mesure où nous lui avons clairement exprimé que notre modèle départemental était relativement atypique et qu'il nous intéressait de l'expérimenter dans ce schéma.

On avait malgré tout 2 enjeux très importants. Le premier, c'étaient les moyens financiers au titre de la dépendance que l'on engage au bénéfice de nos établissements et on souhaitait que cela perdure. Je rappelle qu'avec un point GIR à 9,1 euros des plus importants de France métropolitaine, on ne voulait surtout pas que dans cette démarche, il puisse y avoir une baisse des mesures proposées et données à l'ensemble des établissements en matière de dépendance. Et on voulait aussi que cette expérimentation puisse ouvrir la voie d'un nouveau modèle que nous souhaitons fortement et qui ne vient pas dans le cadre de la gestion financière et de la réalité des dépenses à consolider pour nos établissements.

Ces derniers mois, on a eu effectivement des atermoiements du gouvernement. On attendait cette mise en place de la fusion au 1^{er} janvier, cela arrive au 1^{er} juillet et donc, dans ce cadre, on est tenu d'avoir une correction au niveau budgétaire qui nous oblige à « décaisser » 12,6 M€ en demi-exercice. Comme je l'ai dit, cela va d'un côté vers l'État en matière de charge et on est obligé de rendre dans le cadre de recettes l'équivalent de ces 12,6 M€.

Donc, il vous est proposé d'arrêter et de valider cette expérimentation à partir du 1^{er} juillet et de valider ce dispositif de rétro-compensation.

Ce qui m'inquiète un petit peu malgré tout - je vais le dire très simplement - c'est que l'on peut considérer et les Directeurs d'établissement et les gestionnaire pensent que cela peut être considéré comme une simplification administrative et de gestion de leurs établissements, mais malgré tout, je pense qu'il faut que l'on soit très très vigilants avec l'ARS et la CNSA dans la mesure où, comme je le disais, il ne faudrait pas qu'il y ait un transfert de recettes pour nos établissements, mais plutôt à la baisse.

C'est vraiment l'inquiétude que l'on avait émise ensemble quand on était allés rencontrer la CNSA. C'est ce que l'on a redit aux services de l'État quand on les a vus dernièrement avant de s'engager définitivement dans cette démarche. Je pense qu'il est très important d'être vigilant parce que la dépendance permet d'accompagner une prise en charge différenciée, sachant que nos établissements sont sur des GIR moyens pondérés de l'ordre 750 à 800. On est vraiment sur des prises en charge importantes et techniques.

Autre sujet, le cadrage tarifaire 2026, en cohérence avec les nouvelles modalités. Cela concerne les taux directeurs d'évolution des tarifs. On le valide tous les ans et comme tous les ans, nous devons arrêter un taux directeur d'évolution des tarifs budgétaires. Je vous rappelle que nous étions sur un schéma en 2022 de 4,8% ; en 2023 de l'ordre de 3%. Là, il vous est proposé pour l'exercice 2026 un principe de taux directeur entre 0 et 2%.

Il sera malgré tout travaillé dans le cadre d'un dialogue de gestion avec chaque établissement. Bien sûr, par exception, des mesures nouvelles de rebasage du tarif d'hébergement afin de permettre une réduction des écarts pour les établissements qui en ont besoin. Ce cadrage s'applique hors mesures liées aux dépenses de sécurité, restructuration ou de reconstruction.

Tout simplement, on valide un taux de base si je puis dire, qui sera retravaillé point par point avec chaque gestionnaire de chaque établissement.

Enfin, nous devons assumer la poursuite du soutien financier sous forme de dotation complémentaire affectée. Je vous rappelle que dans le cadre du Plan Bien Vieillir, on a travaillé, comme le faisait l'Etat précédemment, sur des crédits non reconductibles qui nous ont permis d'accompagner sur des moments difficiles des établissements qui, en fin d'exercice, avaient du mal à boucler l'exercice, tout simplement. En 2023, on a versé 7,5 M€. En 2024, on a versé 8,4 M€ - c'est peut-être l'inverse, je ne sais plus -, considérons quand je présente ce dossier aujourd'hui que nous nous engageons dans une démarche similaire.

Sur notre opération budgétaire, nous sommes partis dans le cadre du budget primitif sur une opération de 3 M€. On sera dans un schéma où on verra la réalité des besoins, mais on avait exprimé aux Directeurs d'établissement et aux Présidents de Conseils quand on les avait rencontrés en préparation budgétaire, que l'on ne porterait pas nos efforts potentiellement jusqu'au niveau financier qui avait été calibré en 2022, 2023 et 2024 sur des années dites difficiles.

La conjoncture, jusqu'à ces derniers jours, était plutôt dans un schéma avec un retour favorable en matière énergétique. Je ne sais pas ce qu'il en sera dans les prochains jours avec le conflit entre l'Iran et Israël, mais on peut se dire qu'il y a quand même une conjoncture moins défavorable en matière énergétique et que c'était un des principaux postes comptables les plus en difficulté qui mettait en péril l'équilibre budgétaire de nos établissements.

Voilà un petit peu ce que je voulais vous dire, Monsieur le Président, sur le dossier A2, dossier technique et peu passionnant, mais très important pour les établissements et leur fonctionnement.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce dossier ?

M. DUBOIS : Merci Monsieur le Président. Pour comprendre parce qu'effectivement, les répercussions de cette expérimentation sur l'APA sont un peu complexes. Je trouve une baisse des recettes sur la DM de 6,3 M€ et sur les dépenses de 12,6.

M. CARRERE : Il n'y a pas que l'APA. Il y a 6,3 sur l'APA et après, ce sont des recettes fiscales qui viennent compenser les 6,3 pour faire 12,6. C'est une opération blanche.

M. DUBOIS : Les 6,2 de recettes fiscales sont du coup celles qui compensent D'accord. Avec la nouvelle prise en charge...Ok, merci.

Monsieur le Président : D'autres demandes de prise de parole ? Il est toujours difficile de hiérarchiser les dossiers, mais 2 des 3 points qui sont évoqués dans ce dossier sont des choix très importants qui viennent modifier de façon fondamentale la gestion des établissements : à la fois le tarif différencié et à la fois la fusion des sections. Je veux que vous en preniez la mesure parce que cela va être des changements très significatifs.

Pourquoi nous sommes-nous lancés dans la fusion des sections ? C'est parce que dans ce Département, depuis très longtemps, nous avons un niveau de prise en charge de la dépendance qui est quasiment le plus élevé du pays. Cela se mesure à travers la valeur du point GIR. On a une valeur du point GIR qui est très élevée et comme le gouvernement dans son expérimentation prenait comme référence le point GIR moyen au niveau national, comme on contribuait de façon beaucoup plus importante que les autres, on avait une prise en charge financière qui allait être bien meilleure que la moyenne nationale.

Au départ, tel que cela avait été annoncé, c'est aussi une des raisons qui nous avait conduits à aller sur cette expérimentation.

Le deuxième élément qui est beaucoup plus fondamental en matière d'accompagnement des personnes âgées dépendantes, c'est que l'on est dans une augmentation significative de la dépendance des personnes accueillies dans les maisons de retraite ou dans les EHPAD qui fait qu'aujourd'hui, les dépenses de dépendance et les dépenses de soins ont de plus en plus tendance à se confondre. Aujourd'hui, il nous semble un peu moins pertinent que ça ne l'était par le passé de séparer ces dépenses. Aujourd'hui, on espère que cela pourrait conduire à une amélioration des taux d'encadrement des soignants dans le futur parce qu'on voit bien que nos EHPAD ressemblent de plus en plus à des établissements de soins pour nos personnes âgées et c'est pour cela qu'il nous semblait pertinent qu'il n'y ait plus que l'hébergement et globalement une section unique gérée par l'ARS. Ça c'était vraiment ce qui nous avait conduit et parce qu'aujourd'hui, il nous semble un petit peu pertinent que de toujours avoir cette séparation sur la problématique dépendance et soins.

Sur le tarif différencié, aujourd'hui, on ne va pas se le cacher, cela peut être une opportunité pour beaucoup d'établissements de rétablir leur situation très dégradée. C'est pour cela que l'on souhaite avoir un encadrement de cette tarification différenciée. On ne veut pas empêcher qui que ce soit, mais on veut au contraire que ce soit bien encadré de telle manière que cela ne génère pas une inflation trop forte alors que nous sommes un département où nous avons toujours mis en exergue notre volonté que le prix de l'hébergement ne soit pas un frein à l'entrée dans les établissements. Il faut que l'on soit attentifs à ce qu'un certain nombre de gestionnaires d'établissements ne prennent pas cette possibilité qui a été offerte par le gouvernement comme une opportunité d'augmenter de façon très importante le prix de journée. D'où notre volonté de bien encadrer tout cela et de faire des éléments progressifs en fonction de la situation individuelle de chaque personne.

Ce sont deux sujets fondamentaux et je souhaitais en insistant là-dessus que vous en preniez la mesure.

Sur ce dossier, on va passer au vote.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Sandra Tollis), M. Christophe Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue. **(29)**

ABSENT : M. Boris Vallaud **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

A-3 LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (page 30 du volume)

(Rapporteur : Mme VALIORGUE)

Mme VALIORGUE : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues.

Ce rapport ne comporte pas d'enjeu particulier. Je rappelle juste, comme l'a fait Paul CARRERE, que plus de 10% de la population landaise est en situation de handicap et que cela représente tout de même 57,2 M€ qui sont consacrés en 2025 pour l'accompagnement de ces personnes.

Vous avez les rapports qui vous sont présentés dans le dossier. Ils ont été également présentés à la commission de surveillance qui s'est réunie le 13 mai 2025 et le Président vous demande également de prendre acte des bilans d'activités 2024 qui sont présentés en annexe 2.

Enfin, le deuxième point, il s'agit d'établir le cadrage tarifaire pour 2025, le principe d'un taux directeur général d'évolution des dépenses s'établissant entre 0 et 2%. Je précise que ce taux directeur correspond à l'évolution des dépenses brutes des établissements sociaux et médico-sociaux, représentant les prévisions de charges totales hors produits en atténuation, reprise totale ou partielle des résultats 2024.

Je tiens également à rappeler, s'agissant des Jardins de Nonères, la qualité du pilotage de la structure qui conduit un projet qui répond aux besoins des personnes qui sont accompagnées. Cet accompagnement est poursuivi avec pertinence, intelligence et bienveillance. La mission d'accueil et d'insertion des personnes handicapées quant à l'évolution concurrentielle des marchés, l'évolution des cadres réglementaires cumulés à l'évolution des statuts des travailleurs handicapés fragilise le modèle sans une prise en compte de ces surcoûts par l'État.

Je tiens à saluer l'ensemble des équipes qui œuvrent dans cet établissement. On en a eu la preuve il y a 15 jours lors de la nuit de Nonères où cela a été un ensemble et un événement de cohésion entre le personnel encadrant et les personnes accompagnées, où plus de 1000 personnes ont participé à cette soirée. Une véritable réussite, tout comme les actions qu'ils mènent tout au long de l'année.

Voilà, je ne serai pas plus longue, je vous remercie.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur ce dossier ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Sandra Tollis), M. Christophe Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue. **(29)**

ABSENT : M. Boris Vallaud **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

A-4 PROTECTION DE L'ENFANCE (page 52 du volume)

(Rapporteur : Mme BOURRETERE)

Mme BOURRETERE : Merci Monsieur le Président, chers collègues.

Un rapport à l'image de ceux qui viennent d'être évoqués par Paul CARRERE et Magali VALIORGUE dans cette DM1, qui ne présente pas d'enjeu majeur, mais qui va quand même me permettre de rappeler que le Département, cette année, consacre à nouveau un peu plus de 66 M€ à la protection de l'enfance et particulièrement pour ce dont je vais développer le rapport aujourd'hui, c'est à dire le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille qui est une structure unique en France qui, au travers de 10 sous-structures et de dispositifs relevant de la protection de l'enfance, qu'elles soient pilotées par le Département ou par l'ARS, prend en charge de la meilleure façon possible l'ensemble des cas des enfants qui nous sont confiés.

À noter pour le CDEF cette année une importante démarche d'évaluation et de structuration administrative et budgétaire, toujours dans l'objectif principal d'améliorer la prise en charge des enfants en lien avec le schéma départemental que nous avons revu l'année dernière. Que nous sommes toujours dans cette démarche d'amélioration et de complétude de la prise en charge des enfants que nous appelons toujours relevant de double vulnérabilité, c'est à dire qu'ils cumulent à la fois un abandon social et une difficulté médicale et/ou psychique et qui sont pris dans le projet de la MECSSI que l'on appelle aussi ENCANTADA sur notre département avec un projet innovant, mais qui est encore toujours à améliorer en termes d'efficacité. Le contexte général étant que la pression, c'est à dire le nombre d'accueils que nous avons réalisé chaque jour et chaque nuit, j'ai envie d'ajouter, férié ou pas, ne faiblit pas sur notre département comme dans l'ensemble du pays.

Pour être plus concret pour le Centre Départemental de l'Enfance des Landes, il y a 2 budgets supplémentaires. Le premier concerne la section de compétence État dite EPSII, avec une section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 2 174 113,48 M€ et la section de compétence départementale dite EPEF 40 dont la section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 470 069,44 €.

Ce qu'il est proposé aujourd'hui d'approuver également, ce sont des transformations de postes, d'ETP et la création d'un poste que vous trouverez en annexe, ainsi que d'approuver le tableau prévisionnel des effectifs rémunérés par le Centre de l'Enfance et de la Famille en annexe 2. Merci.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur ce dernier dossier de la solidarité ce matin ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Sandra Tollis), M. Christophe Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue. **(28)**

ABSENTS : M. Boris Vallaud, Mme Eva Belin **(2)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

C-1 RÈGLEMENT UNIQUE DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS, DE LEURS GROUPEMENTS ET DE LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS - CONVENTION-TYPE RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (page 71 du volume)

(Rapporteur : M. GAUGEACQ)

Monsieur le Président : J'ose espérer que le titre n'est pas annonciateur de développements trop importants...

M. GAUGEACQ : Merci Monsieur le Président. Vous connaissez ma capacité à être bref. Sur ce rapport, il n'y a pas d'inscription budgétaire. Il s'agit de présenter et d'adopter une convention-type qui rentre justement dans le cadre du règlement unique, qui vise à une simplification des demandes et une clarification des dispositifs permettant un soutien renforcé à l'investissement des collectivités.

La convention est présentée dans ce rapport. Je vous demanderai d'en prendre connaissance si ce n'est pas déjà fait. Rien de particulier si ce n'est qu'on est vraiment dans le cadre d'une simplification pour la déclaration de ces demandes d'aides de la part des collectivités. À ce jour, 108 dossiers ont été déposés et 140 sont en cours de dépôt. Donc, nous avons sur 2025, 250 demandes d'aides aux communes, et le téléservice aujourd'hui fait l'objet d'une prorogation d'ouverture pour pouvoir permettre à toutes les communes de présenter leurs dossiers. Il sera ouvert exceptionnellement en 2025 jusqu'au 15 septembre et la campagne 2026 démarrera un mois après, à compter du 15 octobre.

On est en année de transition avec l'ouverture du téléservice et c'est pour cela que l'on prolonge jusqu'au 15 septembre.

Sur le CA 2024, plus de 17 M€ d'aides directes à l'investissement ont été mobilisés par le Département à destination des collectivités.

Dans ce rapport, il vous est simplement demandé d'approuver cette convention-type de demande de financement. Voilà, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce que vous avez des questions sur ce dossier ?

C'est un changement profond de l'approche que nous avons au niveau de la relation entre le Département et les collectivités territoriales. On a beaucoup insisté, on s'est démené depuis plusieurs années à avoir un seul canal de transmission entre les dossiers que déposent les collectivités auprès de l'Etat et auprès du Département, parce que souvent, quand il y a des demandes de DETR et de DSIL, il y a aussi des demandes, soit de CRTE, soit de revitalisation, petites villes de demain etc. ; on aurait vraiment aimé par le processus de démarche simplifiée avoir un dossier unique. Visiblement, on est trop en avance et les logiciels de l'Etat ne permettent pas d'avoir des protocoles d'interopérabilité avec nos procédures. Malgré tout aujourd'hui, on récupère les dossiers à la Préfecture, on les photocopie pour les retraitter, on les ressaïsait...

C'est une conception de la simplification de l'Etat qui est particulière. Visiblement, ce n'est pas un problème de volonté, mais un problème technique. Comme l'a expliqué Didier, on est dans une année de transition. C'est pour cela que l'on rallonge les délais pour déposer. L'année suivante, on va essayer d'avoir des durées très précises, des dépôts uniques pour pouvoir traiter l'ensemble des demandes. C'est une période d'acclimatation avec les collectivités, mais cela semble bien se passer. Du moins, on n'a pas trop de remontées. De toute façon, s'il y a des choses qui ne se passent pas bien, on adaptera. C'est parfois plus difficile en interne qu'avec les collectivités...

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier

Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Sandra Tollis), M. Christophe Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue. (29)

ABSENT : M. Boris Vallaud (1)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPE A L'UNANIMITE

C-2 HABITAT ET LOGEMENT (page 79 du volume)

(Rapporteur : M. LESPADE)

M. LESPADE : Merci Monsieur le Président.

Il s'agit d'une modification des conditions de garanties d'emprunt des collectivités dans le cadre de l'accord tripartite dont nous avons déjà parlé ici au sein de cette Assemblée.

Les garanties d'emprunt fournies par notre collectivité jouent un rôle crucial dans le financement de la production de logements locatifs sociaux, et je pense qu'il faut garder en tête ces chiffres. Le Conseil départemental a ainsi garanti depuis 2018 plus de 300 M€ d'emprunts contractés par les bailleurs sociaux et les organismes de foncier solidaire intervenant sur notre territoire. Ce montant équivaut à la production de plus de 4 300 logements sociaux, je pense que c'est tout à fait significatif, ces garanties étant bien sûr conditionnées au respect d'un certain nombre de clauses qui sont inscrites dans la convention signée avec l'ensemble des acteurs.

Je rappelle que cette convention avait été signée le 18 mars 2022, convention tripartite inédite à l'échelle nationale entre notre collectivité, l'union régionale HLM et la Fédération des promoteurs immobiliers de Nouvelle-Aquitaine.

Avec le consentement mutuel des parties, cette convention de partenariat fait l'objet d'évolutions en continu afin de tenir compte du cadre réglementaire, de la conjoncture économique et du contexte social. La conjoncture, c'est notamment la crise des coûts de construction que l'ensemble des acteurs subissent.

Dans ce contexte et en vue donc de fluidifier le montage des opérations et les relations entre bailleurs sociaux et promoteurs, il est proposé, avec l'accord de l'ensemble des parties, de modifier le principe de fonctionnement de la convention afin de laisser la possibilité aux opérateurs privés et publics de choisir entre la Vente en Etat Futur d'Achèvement et la maîtrise d'ouvrage HLM directe.

Donc, il est établi que les organismes de logements sociaux pourront continuer à recourir à la maîtrise d'ouvrage directe et que les barèmes de prix plafonds fixés à l'annexe de la convention devront être respectés.

Les principales évolutions apportées à la convention sont les suivantes. La suspension du seuil de taille d'opération, au-delà duquel la VEFA est proscrite, bénéficiait des garanties d'emprunt. Dans l'objectif de soutenir la maîtrise d'ouvrage directe des bailleurs sociaux, les valeurs de prix plafonds font l'objet d'une modulation en fonction de la taille des opérations : à partir de 700 m² de surface de plancher (SDP) dédiée au logement social pour les opérations comprenant une servitude de mixité sociale inférieure ou égale à 30 %, et à partir de 1 000 m² de SDP dédiée aux logements pour les opérations comprenant une servitude de mixité sociale supérieure à 30 %.

A l'exception des cessions de foncier, les barèmes de prix plafonds sont revalorisés eu égard à l'évolution des coûts de construction et de la réglementation énergétique notamment : compte tenu de leur spécificité, les opérations financées en prêt locatif social (PLS) sont valorisées de 100 € au m² de surface habitable.

Il s'agit d'une modification en fonction bien sûr de la conjoncture.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. DUBOIS : C'est une question que j'aurais pu poser en commission. A combien en est-on de garanties d'emprunt cumulées ? Est-ce que vous avez le chiffre (au total de ce que l'on a garanti) ?

Monsieur le Président : 580 M€.

Ce qui est important de relever, c'est cette convention, qui est assez originale et qui n'existe que dans les Landes, entre l'ensemble des bailleurs sociaux et les promoteurs immobiliers, afin de fixer un prix de VEFA qui est relativement modéré et qui permet là aussi de peser un peu moins sur les locataires et sur les finances des bailleurs sociaux. C'est aujourd'hui un élément fondamental, et tous les ans, en fonction de la conjoncture, en fonction de l'augmentation ou de la baisse des prix, ceci est revu.

Je félicite quand même tout ce travail de collaboration entre tous les partenaires pour trouver des terrains d'entente qui bénéficient à la production de logements sur notre territoire. C'est au bénéfice de tous, et tous les ans, on voit qu'il y a de plus en plus de bailleurs sociaux, et même qui sont hors du département, venant signer. Cela témoigne de leur volonté d'intégrer cette disposition, ou du moins cette philosophie.

Pour le Département, cela induit beaucoup de garanties d'emprunt, mais l'honnêteté de chacun devrait conduire à reconnaître cet élément-là, parce que c'est autant de moins qui pèse sur les communes et les intercommunalités. Le fait que le Département prenne 50 % sur tous les bailleurs signataires, cela veut dire que c'est 50 % en moins pour les communes et les communautés de communes. Compte tenu des règles prudentielles et des règles financières qui permettent ou ne permettent pas aux communes ou aux communautés de communes de garantir les emprunts, cela les allège énormément. Ce sont des économies qui sont induites par les mesures que nous prenons et qui mériraient d'être quantifiées dans chacune des communes et communautés de communes.

Je suis encore surpris que dans certains territoires, communes ou communautés de communes, il y ait un refus de garanties d'emprunt, pour la partie résiduelle, ce qui témoigne d'une volonté différenciée de voir le problème du logement résolu, de le voir résolu partout à la même vitesse.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Sandra Tollis), M. Christophe Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, M. Boris Vallaud. **(28)**

ABSENTS : M. Dominique Coutière, Mme Magali Valiorgue **(2)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

D-1 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUE DE LA MOBILITE ET INFRASTRUCTURES, BUDGET DU PARL (page 102 du volume)

(Rapporteur : M. MARTINEZ)

Monsieur le Président : A été ajouté à l'ordre du jour le document que l'on vous a remis sur table, par rapport à notre contribution à la mission nationale sur le transport.

M. MARTINEZ : Merci Président. Sans oublier aussi un ajout concernant le rapport n° D 6, qui avait été voté au budget primitif, sur les modalités de participation du Département à la fameuse convention de financement des raccordements complexes portés par le SYDEC, mais également PIXL, pour assurer la complétude du déploiement du réseau de fibre.

Je vais peut-être d'ailleurs commencer par cela puisque c'est juste un petit ajustement. On avait prévu lors du vote au BP il y a quelques semaines que ce serait l'Assemblée délibérante qui organiserait l'autorisation qui vous aurait été donnée de signer cette convention (donc en séance plénière). Elle ne sera proposée au vote au SYDEC en comité syndical que mardi prochain.

Pour ne pas retarder la mobilisation des financements et le déploiement de ces travaux qui sont importants et urgents, il vous est proposé de pouvoir déléguer cette autorisation à la commission permanente. On pourra présenter ce dossier, je pense, au mois de juillet.

C'est un point technique par rapport à ce dossier qui ne change rien sur le fond.

Concernant la DM : c'est une petite DM, concernant les infrastructures routières, avec 1 700 000 € de dépenses pour 600 000 € de recettes, avec des ajustements sur les programmes d'infrastructures routières, le financement du transport des élèves et des étudiants en situation de handicap, sans oublier l'adoption, comme de coutume, du budget supplémentaire du PARL.

Concernant le domaine routier départemental, l'entretien programmé des infrastructures, vous voyez le détail des travaux en annexe 3. On vous propose de porter l'autorisation de programme n° 942 à 10 300 000 €, soit une hausse de 300 000 € pour cette DM et d'inscrire au titre de cette AP un crédit de paiement annuel de 1 300 000 €. Les crédits qui concernent l'entretien programmé des infrastructures correspondent aux travaux réalisés sur les routes de 1^e, 2^e et 3^e catégorie. Tous ces crédits sont dispatchés. Vous avez le détail dans les tableaux au sein de toutes les UTD.

Concernant les ouvrages d'art, on a 297 000 € pour les petits ouvrages d'art, 200 000 € pour les gros ouvrages d'art, et en dépenses diverses de voirie, un ajustement de crédit en investissement à la baisse de 365 000 € avec, là aussi, le détail toujours en annexe 2.

Concernant les opérations nouvelles, développement du patrimoine départemental : la voie de contournement du port de Tarnos - je ne reviens pas sur l'historique de cette opération – a déjà fait l'objet d'une convention de financement il y a près de 10 ans maintenant, en décembre 2016, basée sur une estimation de travaux de 6 700 000 € H.T.

On a toujours un petit contentieux en cours entre l'Association Sea Shepherd et l'État concernant un arrêté qui avait été délivré par la préfecture des Landes comportant prolongation de délai d'un précédent arrêté qui autorisait la destruction d'espèces animales et végétales protégées dans le cadre des travaux de réalisation de cette infrastructure routière.

Il y a un autre contentieux actuellement concernant une autre espèce qui n'avait pas été identifiée initialement sur le site des travaux. Nous avons eu des échanges nombreux avec la DREAL, avec un dernier comité de suivi environnemental en date du 22 mai 2025. Manifestement, tout ce que nous avons pu mettre en œuvre pour résoudre ces problématiques porte ses fruits puisqu'il ne devrait pas y avoir de problème, il n'y a pas de demande supplémentaire de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées. Les travaux sont réalisés dans le cadre du suivi environnemental qui est obligatoire pour ce genre d'infrastructures. Il n'y a aucune difficulté particulière. Il n'y a pas d'aggravation dans la préservation des espèces, tant la faune que la flore qui avaient été identifiées

initialement. On constate même une amélioration de la qualité de la biodiversité depuis la réalisation des travaux, qui ont permis notamment d'éviter l'utilisation du cordon dunaire de la commune de Tarnos, et pas que, avec des utilisations interdites par la réglementation (par des engins motorisés), ce qui fait que le site est aujourd'hui beaucoup plus apaisé ; et on voit donc, comme je le disais, une très forte amélioration de la biodiversité, ce qui laisse à penser que finalement, la réalisation de cette opération d'infrastructure a été salutaire pour la nature.

Concernant la DM pour cette opération, on vous demande juste quelques adaptations budgétaires qui concernent des travaux de dévoiement d'un réseau de fibre optique, des travaux de finition d'un bassin d'eau pluviale, quelques travaux de finition, le financement des protocoles de suivi environnementaux que je viens d'évoquer. Il ne faut pas oublier bien évidemment la réfection de la route de la Barre puisqu'elle devra faire l'objet d'un transfert à la région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux termes de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) qui avait été initialement signée au départ de l'opération.

Pour l'AP 2016 n° 547, on la porte à plus de 8 M€ avec une hausse pour cette année de 560 000 €. Il convient pour cette AP d'inscrire au titre de cet exercice budgétaire un crédit de paiement de 400 000 €, et de porter les crédits de paiement à 461 000 €.

Il est procédé à l'inscription des recettes attendues des cofinanceurs, pour un montant de 1 072 000 €. On reste dans l'attente d'un avenant financier à la convention initiale, au vu de l'actualisation des prix des travaux et études supplémentaires évoqués précédemment et dont nous n'avions pas connaissance au départ.

Concernant les aménagements de sécurité, on a une modification budgétaire, notamment le vote - c'est très important - pour cette DM d'une AP n° 975 pour cette année 2025 de 4 500 000 €. Un fléchage d'investissement plus que conséquent pour les communes qui souhaiteraient engager des travaux de sécurisation de leur traversée de bourg, pour faire face à la hausse problématique du trafic poids-lourds en transit sur les routes départementales, puisque c'est une augmentation sans cesse et sans fin que nous constatons chaque année. Bien sûr, on pense aux communes qui sont situées sur l'axe de la RD 834 à Mont-de-Marsan et le Sud Gironde, mais pas que. On a décidé de mettre un grand coup de collier financier pour accompagner fortement toutes les collectivités qui souhaiteraient créer tous ces aménagements de sécurité, et qui auraient aussi pour objectif de rendre plus difficile la traversée de leur territoire, comme la Haute-Lande, par les poids-lourds. C'est un dossier sur lequel on reviendra par la suite avec notre contribution que vous avez évoquée. Cela nous permettra aussi de faciliter, nous l'espérons, le transfert de ce transit poids-lourds vers les axes autoroutiers qui ont été pensés pour cela.

Donc, pour cette AP de 4 500 000 €, il vous est proposé l'inscription d'un crédit de paiement avec les échéanciers suivants : 10 000 € en 2025, ce qui est bien normal puisqu'aujourd'hui aucune commune n'a connaissance officiellement de l'effort financier que nous allons leur proposer dans cet accompagnement financier d'aménagement, 2 M€ en 2026, et le solde en 2027.

Il convient d'inscrire également au titre des autres aménagements de sécurité un crédit de paiement de 230 000 €. On porte l'AP de 2023 également à 2 336 194 €, soit une hausse de 110 000 €.

Pour les traverses d'agglo, comme chaque année à chaque DM, on a des ajustements, qui sont la conséquence bien souvent de la modification du calendrier des opérations d'aménagements routiers et d'espaces publics par les collectivités qui nous sollicitent pour ce régime d'aides. Vous avez 2 dossiers majeurs en annexe 2.

Donc, on a une modification budgétaire, au titre des traverses, avec un crédit de paiement en investissement de - 572 000 €, on ramène ainsi le montant global de l'AP à 3 273 000 €. Et en miroir, bien évidemment, on baisse les participations attendues des collectivités, avec un ajustement des recettes à - 472 000 €, ramenant ainsi le montant global des recettes attendues au titre de ce dispositif à 628 000 €.

Concernant le budget supplémentaire du PARL, dossier évoqué et validé à l'unanimité au Conseil de surveillance le 28 mai dernier : c'est l'intégration, comme de coutume, des résultats de l'exercice 2024. Le BP 2025 s'équilibre ainsi en section de fonctionnement à 8 760 149,42 €, en section d'investissement 2 739 087,06 €.

Le point suivant concerne les mobilités douces et partagées avec le transport scolaire adapté aux élèves et étudiants en situation de handicap, avec un crédit supplémentaire qui vous est proposé de + 200 000 €.

Voilà, Président, pour ce rapport D 1.

Monsieur le Président : Avant d'aborder le sujet de notre contribution à la conférence Ambition France Transports, sur le dossier proprement dit et qui vient d'être présenté, est-ce que vous avez des observations ? Visiblement, cela ne suscite aucun commentaire.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Sandra Tollis), M. Christophe Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, M. Boris Vallaud. **(28)**

ABSENTS : M. Dominique Coutière, Mme Magali Valiorgue **(2)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

AVIS SUR LES MODIFICATIONS ENVISAGÉES DU SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET) DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINe

Monsieur le Président : Je vous redonne la parole pour aborder le sujet de la contribution. Ensuite, on passera au dossier E 4 dans la mesure où Patricia BEAUMONT doit partir à 11h. Il faut que votre dossier soit terminé au moins 5 minutes avant pour que Patricia BEAUMONT puisse présenter le sien.

M. MARTINEZ : Vous savez que je sais faire, Président. D'ailleurs, vous avez oublié le point juridique pour le SYDEC, que fait-on ? Nous votons ?

Monsieur le Président : C'était inclus dans le rapport. Il n'y a pas de problème.

M. MARTINEZ : La contribution à la conférence Ambition France Transports concerne l'avenir des mobilités et la problématique de leur financement.

Lancée le 5 mai 2025 par le Premier ministre, cette conférence vise à bâtir un nouveau modèle de financement pour les infrastructures de transports en France, en réponse aux besoins croissants de financements pour réussir la transition écologique du secteur d'ici 2030. L'objectif de cette conférence est de réfléchir et de proposer des solutions durables pour moderniser et développer les réseaux de transport, augmenter l'offre et accélérer la transition écologique des mobilités.

Pour nourrir ce rapport, il a été proposé aux collectivités qui le souhaitaient de pouvoir déposer une contribution sur une plateforme de consultation qui est en ligne depuis le

16 avril, cette plateforme fermant en fin de semaine prochaine, d'où l'objet de cette contribution qui vous est proposée aujourd'hui en débat et en vote à l'Assemblée.

Il y a 3 points importants concernant la contribution du Département : la suite donnée à la fin des concessions autoroutières, la problématique bien évidemment de la ligne LGV sud-ouest et la problématique - je l'ai évoquée dans le rapport D 1 - des poids-lourds sur notre territoire.

Comme vous le savez, le département des Landes a un réseau autoroutier conséquent, puisque nous avons 214 km de routes concédées sur notre périmètre départemental. Nous avons le plus grand linéaire de kilomètres concédés à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine avec plus de 23 000 véhicules/jour, dont 15 % de poids lourds.

Aujourd'hui, la réflexion est menée parce que beaucoup de concessions autoroutières - et il y en a une qui nous concerne en premier chef en parlant des ASF (Autoroutes du Sud de la France) - vont bientôt arriver à leur terme, les ASF ayant la fin de leur concession à l'horizon 2036.

Nous avons constaté aujourd'hui que nous avons parallèlement de grosses difficultés à financer les transports ; nous avons de grosses difficultés à financer les infrastructures routières du quotidien pour nos administrés, alors que les sociétés d'autoroutes ont des rentabilités au niveau de leurs résultats et des exercices annuels qui frisent l'indécence puisque, pour vous donner une idée, aujourd'hui une entreprise quelle qu'elle soit en moyenne qui est concessionnaire autoroutière a un EBITDA qui calcule la performance et la rentabilité de l'entreprise, de près de 74 %. L'EBITDA, c'est le bénéfice avant impôts, dépréciation, amortissement.

74 %, à ma connaissance, il n'y a aucun secteur d'activité en France qui ait autant de rentabilité à ce jour. Ce qui fait qu'aujourd'hui, les sociétés autoroutières ont un chiffre d'affaires de plus de 12 milliards d'euros, un résultat net de 4,4 milliards d'euros, des flux de trésorerie qui sont affectés en très grande majorité au versement de dividendes puisque ceux-ci représentent chaque année plus de 4 milliards d'euros alors qu'elles n'investissent dans l'entretien et le développement de leur réseau concédé que 1,5 milliard d'euros. Donc, vous voyez le rapport entre 4 milliards versés aux actionnaires et 1,5 milliard pour entretenir le réseau concédé, et elles ne remboursent au niveau de la dette que 2 milliards d'euros chaque année.

Donc, nous avons une profitabilité et un taux de rentabilité anormalement élevés alors qu'aujourd'hui, il n'y a toujours pas de véhicule juridique qui permette au niveau national et éventuellement avec une déclinaison régionale et départementale, d'avoir des financements pérennes et suffisants pour assurer l'entretien des routes du quotidien hors réseau autoroutier.

Parallèlement à cela, on voit une augmentation importante des tarifs de péages, de près de 5 % l'année dernière, ce qui fait qu'aujourd'hui, 1 kilomètre d'autoroute au plan financier, c'est 330 000 € de rentabilité, avec 70 M€ qui ne sont pas redéployés sur les réseaux du quotidien, à mettre en parallèle aux 5 500 € en moyenne que nous dépensons par kilomètre dans le cadre de nos programmes d'investissement, puisque sachez que le Département des Landes entre 2017 et 2022 a quand même mobilisé 140 M€ pour entretenir son réseau.

Donc, c'est un vrai problème aujourd'hui que d'avoir, d'un côté une santé insolente pour les réseaux concédés et en parallèle, en miroir, un ensemble de réseaux, que ce soient les routes nationales, départementales ou celles gérées par les communautés de communes, qui soient dans des situations parfois très compliquées.

C'est le premier point par rapport au constat.

Le deuxième point concerne la ligne nouvelle du sud-ouest, la LGV, puisqu'aujourd'hui, vous le savez, le Conseil départemental participe au financement de cette opération via la Société du Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) qui a été créée en 2022 avec un

établissement public local, qui vise une mise en exploitation de la section Bordeaux-Toulouse en 2032 et la section Sud Gironde-Dax en 2034.

Aujourd'hui, les conventions de financement sont signées entre la SNCF, l'État et la société GPSO, dont nous faisons partie, et donc nous devons nous assurer que l'avancement du projet se fera dans les meilleures conditions par rapport à ce plan de financement. Nous devons nous assurer que les modalités de participation des uns et des autres soient respectées.

Des conventions de financement ont déjà été signées. La première a permis d'engager des études et des acquisitions. La deuxième est nécessaire à la poursuite des études afin de permettre à SNCF réseau de recruter un assistant en maîtrise d'ouvrage pour lancer les projets sur les 2 barreaux que je viens d'évoquer. C'est une convention de financement de 300 M€.

La difficulté que nous avons, c'est que l'État aujourd'hui se fait tirer l'oreille pour pouvoir mettre l'argent au pot commun, comme c'était prévu dans les conventions initiales. Le choix a été fait de faire l'avance de ce financement.

À l'heure où nous parlons, il n'y a aucune assurance juridique signée de la main de l'État et du ministre des Transports que cette somme, qui est pourtant promise, sera effectivement versée, et notre crainte est que l'avance que nous allons faire, nous, devienne finalement un financement complémentaire qui soit un désengagement complet de l'État. On l'a déjà vu avec les allocations individuelles de solidarité. Chat échaudé craint l'eau froide. Donc, nous n'allons pas nous laisser faire. Il est hors de question que nous soyons le banquier de l'État sur un projet qui a été sollicité par lui, d'autant plus qu'il faut le savoir, alors que pendant longtemps on nous a fait croire que l'Union Européenne ne participerait pas au financement, nous avons eu la joie et l'honneur d'avoir les premiers versements, plus de 100 M€, de la part de l'Union européenne pour cette opération d'investissement de ligne LGV sud-ouest. Ce qui prouve là encore, contrairement à ce que pensent les détracteurs, que ce projet est bien d'intérêt européen et a fortiori d'intérêt national.

Il est quand même regrettable que l'État ne puisse pas aujourd'hui s'assurer de sa bonne participation financière. Notre Premier ministre, qui connaît pourtant bien le dossier, est mal placé pour parler d'engagement financier puisque, en tant que Président de l'Agglomération de Pau, il a engagé sa collectivité pour financer ce projet d'infrastructure ferroviaire, mais à l'heure où l'on se parle, il n'a désigné aucun représentant et n'a pas versé le moindre centime, comme certains, à cette opération, pourtant fondamentale pour le développement de notre territoire.

Le patrimoine départemental, je n'y reviens pas, je l'ai évoqué, avec 140 M€ d'investissement pour compenser en partie toutes ces problématiques je dirais de non-irrigation correcte et équilibrée sur le territoire de l'argent qui devrait revenir à l'ensemble des routes.

Nous n'oubliions pas que nous, au Département des Landes, non seulement nous devons financer nos routes, non seulement nous subissons l'augmentation des péages et la santé insolente des concessionnaires autoroutiers qui ont plus de 200 km de routes concédées sur notre département, avec les conséquences que je viens d'évoquer, avec les poids-lourds en transit qui dégradent nos routes fortement. Mais en plus, peut-être parce que ces concessionnaires n'ont pas assez d'argent, on nous sollicite par le biais de l'État et le plan d'investissement autoroutier pour financer en plus, avec l'argent des Landaises et des Landais, les aménagements autoroutiers au sud du département sur l'A64. Pas plus tard que lundi dernier, aux côtés de Rachel DURQUETY et de Damien DELAVOIE, nous étions sur le chantier d'aménagement du péage, avec la création d'un double giratoire à l'échangeur autoroutier de Peyrehorade. Mais il y a eu d'autres aménagements, sur la RD 817 à Peyrehorade, à l'ouest de la commune ; on est en attente également de la création du demi-échangeur de Carresse-Cassaber, et là aussi, on nous a sollicités pour mobiliser plus de 7 M€ dans notre budget afin de financer ces investissements, qui sont

financés aussi par Vinci, officiellement, même si dans les faits, cela ne leur coûte pas 1 centime puisqu'ils ont obtenu une avance de concession signée avec l'État.

Donc, nous avons un maître d'ouvrage, Vinci, qui nous sollicite dans le cadre d'un plan de cofinancement de ces opérations. Vinci fait partie des sociétés qui dégagent plus de 4 milliards d'euros de dividendes chaque année au profit de leurs actionnaires.

Je pense que là, cela suffit. Le système est complètement biaisé. On a un système qui est complètement fou dans ce pays où finalement rien ne va. Et donc, il était important pour nous, et vous avez souhaité le faire Président, et je vous en remercie, il le fallait, que l'on apporte notre contribution, aux côtés d'autres Départements (et pas seulement, puisque la Région également devrait déposer une contribution au titre de cette démarche).

On vous demande donc, et c'est en dernière page du rapport, une gestion entièrement publique du service de mobilité des autoroutes, eu égard, comme je l'ai dit, à la faiblesse des investissements réalisés par ces sociétés concessionnaires par rapport aux dividendes versés, je n'y reviens pas.

On souhaite, on exige même, parce qu'il faut exiger parfois dans ce pays, le non-renouvellement auprès de l'Etat des concessions autoroutières, et le retour dans le patrimoine public de l'intégralité de ces infrastructures au bénéfice de nos concitoyens.

Sachez aussi, c'est quand même cocasse, que l'Espagne a fait cette démarche pour le plus grand bonheur de ses administrés et de ses concitoyens. L'Union Européenne risque fort d'attaquer l'Espagne, au nom du sacro-saint principe de libre-circulation des marchandises et des personnes et au nom de la non-distorsion de concurrence. Elle considère que le fait de rendre gratuites les autoroutes comme l'ont fait les Espagnols, c'est de la distorsion de concurrence parce qu'ailleurs, elles sont payantes.

Donc, l'Union Européenne, plutôt que de proposer finalement la gratuité partout en Europe, va attaquer devant les juridictions européennes l'État espagnol parce que celui-ci a osé faire ce que personne n'a osé faire jusqu'à maintenant, nous les premiers, au niveau de tous les Etats qui aujourd'hui concédaient les autoroutes à des sociétés privées.

On demande la création d'une entité publique pour financer et mettre en œuvre des infrastructures de mobilité, rendue possible par la loi d'orientation des mobilités, société qui pourrait contribuer au financement des infrastructures autoroutières et gérer la participation financière des collectivités en les rendant ainsi pleinement actrices de cette politique publique, mobiliser également l'excédent des recettes des péages autoroutiers que permettra la fin des concessions autoroutières et l'exercice de ces compétences mobilité, et ce, à la hauteur des enjeux de transition environnementale, d'équité sociale et territoriale et de décarbonation, ventiler cet excédent de recette afin d'améliorer les déplacements ferroviaires, tant pour les marchandises que les voyageurs, favorisant ainsi le développement des territoires en les rendant plus accessibles et attractifs, et bien sûr le Conseil départemental de mande l'obligation pour les poids-lourds en transit de prendre les infrastructures autoroutières en complément d'un report modal sur le fret vivement souhaité.

C'est également la démarche que nous avons engagée avec la plateforme ferroviaire à Lalouque puisque là aussi, nous sommes en pointe en la matière pour faciliter ce report modal. J'ai été long Président, mais c'était un dossier important. Merci.

Monsieur le Président : C'est une contribution qui est essentielle.

M. DUBOIS : Merci Monsieur le Président, je vais être rapide. Je crois que ma voisine voit l'heure qui tourne. Juste deux précisions. Je ne reviendrai pas sur le financement de certaines collectivités à la LGV. L'allusion qui a été faite est... Je me suis exprimé sur ce sujet concernant l'Agglomération du Grand Dax ; mais je ne peux pas penser que Monsieur MARTINEZ faisait allusion à nous.

La deuxième précision concerne les autoroutes. Je crois qu'il ne faut pas opposer gestion publique et péages payants parce que, effectivement, l'Espagne a pris l'option, en récupérant la gestion de ses autoroutes, de les rendre gratuites. Parce qu'à terme, sans

revenir sur une partie des profits tirés par les concessionnaires qui pourraient être affectés sur l'entretien des routes du quotidien, je pense que le paiement par l'usager de ce service qu'est l'autoroute permet aussi de l'entretenir, parce que si ce n'est pas l'usager qui paie, de toute façon c'est le contribuable. Il y a toujours quelqu'un qui doit payer.

Ce sont juste ces deux précisions que je souhaitais faire.

M. LESPADE : Brièvement, je voulais faire quand même une suggestion. Je trouve un petit peu regrettable que l'on n'évoque pas le projet de service express régional métropolitain, que l'on appelle aussi communément le RER basco-landais, de Dax à Hendaye. Il s'agit, à mon avis, d'un projet qui a beaucoup de sens et qui pourrait permettre d'améliorer la mobilité, puisque l'idée est d'avoir un RER toutes les 30 minutes, et qui permettrait de desservir l'ensemble des gares et des nouvelles haltes, puisque dans le cadre de ce projet, il y a une future halte sur la commune de Tarnos.

La deuxième remarque que je voulais faire concerne les autorités organisatrices de mobilité. Je pense au syndicat des mobilités Pays basque-Adour. Parmi ses adhérents, il y a 3 communes landaises : Ondres, Saint-Martin-de-Seignanx et Tarnos, qui développent un certain nombre de projets, et on a eu l'occasion de vérifier dans le cadre d'une réunion publique à laquelle Jean-Luc DELPUECH était présent, la nécessité aussi d'envisager une forme de collaboration entre ces autorités organisatrices des mobilités. Je crois que ça aussi il faut le garder à l'esprit.

Dernière chose puisque nous avons des Parlementaires ici présents, je profite de l'occasion, Madame et Monsieur les Parlementaires, pour attirer votre attention sur la question des ressources financières des autorités organisatrices de mobilité puisqu'une partie de leurs ressources, c'est le versement mobilité et je le rappelle, les entreprises de plus de 11 salariés sont assujetties à cette contribution. Sauf que le seuil est fixé à 2 %, et aujourd'hui, il me semble que ces autorités organisatrices des mobilités, à l'échelle locale comme nationale, se trouvent à la limite de l'exercice, et il serait sans doute nécessaire d'envisager une augmentation de ce pourcentage. Je vous remercie.

M. VALLAUD : Deux choses. Il aura échappé peut-être à certains d'entre vous que l'AFIT, l'agence française de financement des infrastructures de transport, a été supprimée dans la loi de simplification. Parmi le concours Lépine auquel un certain nombre de parlementaires se sont livrés, il y a celui-là soutenu par le Rassemblement National, la droite, le MODEM et Horizon. C'est la première remarque.

La deuxième remarque, c'est que la fin des concessions pour un certain nombre d'autoroutes arrive à partir, je crois, de 2027, 2028, très vite, et que l'une des propositions que nous avons formulée, c'est la création d'un établissement public qui reprendrait en gestion publique les concessions plutôt que de les nationaliser, parce que cela coûterait très cher, et que le produit des péages qui allait à la distribution des dividendes d'un certain nombre de concessionnaires, vienne financer les infrastructures de transport et les politiques de mobilités.

M. DUBOIS : Je crois que dans les débats qui ont eu lieu, l'AFIT n'était peut-être pas la première visée dans les débats qui ont eu lieu, et je tiens à rassurer Boris VALLAUD, Dominique BUSSEREAU, qui a été missionné pour gérer ces discussions, est assez proche d'un des partis qui a été cité et donc, je ne doute pas qu'il arrivera à convaincre les députés qui ont été cités eux aussi pour que cet organisme reprenne toute la place qu'il doit reprendre. On verra par la suite.

Monsieur le Président : Merci pour ces interventions. Par rapport à la proposition qu'a faite Jean-Marc LESPADE sur le RER métropolitain, je pense qu'il n'y a pas d'objection de notre part à rajouter dans notre contribution ce RER métropolitain. Il n'y a pas de difficulté en la matière. Aujourd'hui, c'est quelque chose qui va vraiment dans le bon sens si on veut là aussi contribuer à diminuer les déplacements en voiture et améliorer la mobilité de nos concitoyens.

Sur la remarque de M. DUBOIS, on n'est pas encore allé jusqu'à la proposition de l'Espagne, et comme vient de le rappeler Boris VALLAUD, c'est plutôt notre volonté, parce qu'il faut

quand même continuer à payer si on veut continuer à entretenir les infrastructures. Il ne va pas falloir croire, dans une période où on dit qu'il n'y a plus d'argent, que l'on trouverait de l'argent magique qui ferait que les infrastructures s'entretiendraient toutes seules. Je pense qu'il faut utiliser ces excédents, c'est indéniable, mais qu'il faut aussi garder le système si on veut réellement continuer à avoir des infrastructures de qualité, peut-être pas avec des augmentations aussi significatives, qui viennent engranger certains grands groupes, mais je pense quand même qu'il ne va pas falloir dire aux gens que tout va être gratuit..

Refaire basculer dans la sphère publique me semble essentiel. Quand on voit cet argent... C'est terrible parce que jamais rien ne sert jamais de leçon.

Pour faire un parallèle, quand on a eu le débat sur le financement LGV entre Tours et Bordeaux, je me revois encore ici quand les débats portaient sur le financement. Le modèle qui avait été retenu était la concession, tout ça pour s'apercevoir aujourd'hui qu'ils font des résultats à 2 chiffres tous les ans. Alors qu'on l'avait expliqué, que c'était une erreur monumentale.

C'est la raison pour laquelle le modèle de financement de la ligne nouvelle sud-ouest est très différent, parce que la maîtrise d'ouvrage est publique avec des financements publics, et pas uniquement des partenariats public-privé où on sait à qui le partenariat bénéficie tout le temps. Je pense que c'est important. A force de toujours dire « *on n'a pas d'argent, on va faire appel à nos partenaires privés qui vont venir financer* », on voit qu'à l'arrivée ce sont les usagers qui paient et qui viennent augmenter les dividendes de ces grosses entreprises, que l'on appelle, et qui, quelque part, se rémunèrent sur les ouvrages. Pour eux, c'est plus que gagnant/gagnant. Ce sont eux qui les construisent, qui engrangent dans un premier temps et ensuite, qui les gèrent. C'est un modèle quand même assez intéressant.

C'est pour cela que je pense qu'il faut que l'on revienne sur ce dispositif, et qu'on utilise par contre une partie de ces moyens pour financer ces grosses infrastructures que, soi-disant, on n'aurait plus les moyens de financer, particulièrement ferroviaires.

Et le dernier élément, parce que je suis un peu fatigué d'un certain nombre de motions que je lis de la part de parlementaires, notamment landais. Je sais que dans cet hémicycle, on ne partage pas tous le même avis, j'en suis conscient, mais quand même. Qu'au moins on utilise des arguments qui soient pertinents. Ce ne serait déjà pas mal. Pas vous... Je parle dans cet hémicycle, je ne parle pas des parlementaires. Je parle des conseillers départementaux. Je connais la position de nos collègues communistes, mais quand je vois les signatures de certains parlementaires du Pays basque, des Landes contre la ligne nouvelle du sud-ouest, et de Gironde, et que je vois les arguments utilisés, je suis vraiment consterné que cela émane de parlementaires. Au moins, utilisons des arguments qui aient du sens et ne faisons pas croire aux gens qu'en réparant la ligne actuelle, on va résoudre tous les problèmes. Cela a été démontré de nombreuses fois et on continue quand même.

Je ne vous cache pas que je suis un petit peu fatigué par tout cela, surtout que démonstration a été faite, mais cela continue quand même ... On continuera nous aussi.

Comme l'a expliqué Olivier, il faudrait que l'Etat se décide un jour à apporter sa contribution. Je regrette sincèrement Jean CASTEX, je vous le dis de suite. Au moins, on avait un Premier ministre qui savait prendre des décisions, qui s'y tenait et la parole de l'Etat était tenue. Là, je ne vous cache pas que l'on a un Premier ministre ovni qui ne décide pas quand il est à Pau, qui ne décide pas quand il est à Matignon... Cela devient quand même un peu risible. Franchement, je suis consterné. Je comprends qu'il soit dans une position difficile en matière parlementaire. Il ne pilote même pas ce que l'on appelait le bloc central, qui est éparpillé façon puzzle, mais enfin, sur des sujets comme la ligne nouvelle sud-ouest, il faudrait quand même que l'on ait une réponse de l'Etat. Les collectivités territoriales prennent leurs responsabilités, parce qu'on fait l'avance de l'Etat pour les travaux qui sont commencés au sud de Bordeaux et au nord de Toulouse.

S'il ne veut pas condamner cette infrastructure, il va falloir qu'il réagisse de façon urgente sachant que – et comme l'a expliqué Olivier Martinez - du côté de l'Europe, et c'est répété de façon systématique, le représentant de l'Europe qui siège à tous les comités de pilotage, à tous les conseils de surveillance, redit l'urgence qu'il y a à réaliser ces infrastructures et que le financement de l'Europe sera présent, contrairement à ce que disaient ces mêmes députés qui signent des motions fantômes, à savoir que cela n'existera pas. Mais avec l'obligation de faire Bordeaux-Dax dans la continuité de Bordeaux-Toulouse, et sachant que les Espagnols seront à la frontière en 2028-2029. Au bout d'un moment, on ne peut pas être toujours pour la décarbonation, la baisse des émissions de gaz à effet de serre et toujours s'opposer à un certain nombre de choses. La raison n'est pas distribuée de façon identique partout.

Sur cette contribution, qui est un dossier que l'on a rajouté, est-ce que vous êtes favorables à ce qu'on l'adopte et que l'on rajoute l'amendement déposé par le parti communiste sur le RER métropolitain ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Sandra Tollis), M. Christophe Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, M. Boris Vallaud. **(28)**

ABSENTS : M. Dominique Coutière, Mme Magali Valiorgue **(2)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président : Je remercie Patricia d'être restée et je lui donne la parole pour le dossier E4.

E-4 TRANSITION ENERGETIQUE (page 163 du volume)

(Rapporteur : Mme BEAUMONT)

Mme BEAUMONT : Merci Monsieur le Président. J'avais prévu 10 minutes de retard, 10 minutes de battement, mais elles sont mangées.

Concernant cette délibération, cela concerne le projet houlomoteur. Vous savez que l'on travaille avec la Région Nouvelle-Aquitaine, la CAPB et 2 communautés d'agglo des Landes (MACS et Communauté du Seignanx) dans le cadre d'une convention de partenariat pour caractériser des zones propices à l'implantation d'une ferme houlomotrice. Un marché de partenariat et d'innovation a été lancé, et il vous est proposé de rehausser l'autorisation de programme à hauteur de 1 460 000 €, soit + 260 000 €, pour pouvoir caractériser une zone de 500 hectares. Le crédit de paiement pour 2025 reste inchangé. Je rappellerais que le Fonds FEDER a été accordé à hauteur de 780 000 € pour ce projet.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce que vous avez des questions ? À l'image des énergies renouvelables, le rapport a été sobre. Merci beaucoup.

M. MARTINEZ : En matière d'actualité et d'inconstance et d'ectoplasmie de notre Premier Ministre et de la majorité à l'Assemblée nationale : on a quand même eu hier un amendement qui a flambé - il n'y a pas d'autres termes - toutes les possibilités de développement d'énergies renouvelables sur le territoire national, avec un moratoire qui a été proposé et voté par la droite et le Rassemblement National. Je tiens à vous dire que je trouve cela scandaleux et totalement irresponsable.

Au-delà de nos objectifs de décarbonation et de transition énergétique comme une filière d'avenir au niveau du développement industriel du pays et de souveraineté énergétique et industrielle, je pense que faire ce genre de choses pour des calculs court-termistes est particulièrement regrettable.

Ma question est : est-ce que finalement, vu l'inconstance des positionnements politiques de la majorité à l'Assemblée nationale aujourd'hui, l'argent que nous allons mobiliser là est judicieux ou pas ? Je suis pour le dossier, bien évidemment, mais je m'inquiète que l'on puisse mobiliser de l'argent public pour une opération qui est très intéressante alors que l'on peut à tout moment avoir des gens qui décident, pour des calculs opportunistes politiciens, de supprimer tout un pan d'économie de notre pays. C'était juste une interrogation, pas polémique, mais quand même.

Monsieur le Président : Le jour même de la remise d'un rapport scientifique qui explique toutes les conséquences de l'augmentation des gaz à effet de serre en termes de réchauffement et de dépassement des 1,5 degrés, qui sont déjà effectifs depuis quelque temps.

M. VALLAUD : une intervention, simplement pour me faire le témoin de ce qui, en effet, se passe à l'Assemblée nationale et de la connivence, parfois par abstention, du bloc central et de sa participation aux débats parlementaires avec l'extrême droite. On l'a vu à plusieurs reprises, avec des motions de rejet qui renvoient directement à un texte qui est en cours d'examen à l'Assemblée nationale en commission mixte paritaire ; c'est à dire que le débat à l'Assemblée est interrompu et c'est au fond sous la majorité LR du Sénat que finit par être écrite la loi. Cela s'est produit à deux reprises, y compris à l'initiative d'un parlementaire qui était rapporteur du texte dont il s'est dessaisi.

J'ai évoqué tout à l'heure la loi de simplification qui est au fond le moment Milley d'un certain nombre de parlementaires, qui se régalent de faire n'importe quoi. Ce qui s'est passé hier et dans les jours qui ont précédé à l'Assemblée nationale, là aussi, c'est une forme de pacte non-dit entre l'extrême droite, la droite et une part du bloc central. Et j'alerte parce ce qu'il se passe est extrêmement préoccupant. Ce sont des retours en arrière sur les questions environnementales, sur l'état de droit, et je pourrais multiplier les exemples.

Que chacun ait conscience, quelle que soit la famille politique à laquelle il appartient, de la nécessité de veiller à ce que, après nous, aucune réaction ne se saisisse de tout ce que l'on aura abandonné alors qu'on avait la possibilité encore de résister.

Monsieur le Président : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

Concernant le dossier proprement dit qui a été présenté par Patricia BEAUMONT : au-delà de la réserve qu'a émise Olivier MARTINEZ, dans la mesure où aujourd'hui cela ne remet pas en cause la pertinence du projet, on va procéder au vote. On verra si sa mise en œuvre est possible, mais il faut au moins déjà aller au bout de la logique, de l'étude de faisabilité sur le développement d'une énergie très intéressante, parce qu'elle est infinie en la matière. La puissance des vagues, je pense qu'elle ne va pas s'arrêter du jour au lendemain.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont, M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme

Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Sandra Tollis), M. Christophe Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

E-1 PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS, LA BIODIVERSITÉ ET LES PAYSAGES (page 116 du volume)

(Rapporteur : M. DELPUECH)

M. DELPUECH : Merci Monsieur le Président. Sur ce thème, ce sont 1 900 000 € qui seront consacrés par le Département des Landes en 2025. On va parler plus spécialement de paysages et de l'Atlas des paysages. À partir de cet Atlas publié fin 2023, nous avons instauré un règlement départemental en faveur du plan paysages.

Afin d'être plus précis, on propose une modification du titre en règlement d'intervention, qui devient le « *règlement d'intervention relatif à l'élaboration des plans de paysages sur les territoires landais* ». Je vous renvoie à l'annexe qui donne tous les détails.

Le taux d'aide départementale a été ajusté à 30 % sur la dépense H.T, cumulative éventuellement avec l'aide du ministère de la Transition écologique découlant de l'appel à projets national « *plans de paysage* ». Il vous est proposé également d'adopter les modifications de ce règlement, adapté au règlement unique d'intervention en matière d'investissement des collectivités, notamment pour les modalités d'attribution et de versement. Des plans de paysages reposent sur un état des lieux, des objectifs de qualité paysagère et la mise en œuvre d'un programme d'actions. Quelques prérequis sont attendus. L'utilisation de l'Atlas des paysages des Landes, bien entendu, a un caractère opérationnel, par exemple à travers des OAP - Orientations d'Aménagement et de Programmation - thématiques paysage et biodiversité, une équipe d'études pluridisciplinaires avec un paysagiste concepteur mandataire, parmi les conditions principales.

Il faut espérer que nos collectivités s'approprieront cette nouvelle thématique d'ingénierie proposée par le Département des Landes, et favoriseront le « *penser paysage* » dans leurs futurs aménagements. J'en ai terminé.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont (a donné pouvoir à Julien Paris), M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Sandra Tollis), M. Christophe Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Muriel Lagorce,

Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(28)**

ABSENTS : Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez **(2)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

E-2 EAU : PETIT ET GRAND CYCLES (page 123 du volume)

(Rapporteur : M. CARRERE)

M. CARRERE : Merci Président. Trois points pour ce dossier. D'abord, le grand cycle, on va commencer par le grand cycle.

Le premier point concerne la mise en place du SAGE eaux souterraines (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), pour lequel le Département est sollicité dans le cadre d'un partenariat avec l'Institution Adour sur le reste à charge de ce portage. À noter que c'est un dossier que l'on porte depuis 2018 sur un périmètre élargi de l'Institution Adour, puisqu'on va travailler aux confins du Gers et des Hautes-Pyrénées côté Garonne. C'était quelque chose qui était souhaité par l'Agence de l'Eau et par les services de l'État, en portage, autant sur le volet quantitatif que qualitatif. L'amorce de ce projet avait été portée en 2018 par Gabriel BELLOCQ. Vous voyez effectivement l'intérêt important des eaux souterraines pour des activités dacquoises bien connues. Mais cela va au-delà malgré tout de ces activités.

Le deuxième point concerne l'espace aquifère et sa gestion. C'est tout simplement la participation du Syndicat mixte Eaux Marensin Maremne Adour (EMMA) et du SYDEC dans le cadre de l'étude de sécurisation de l'eau et qui est portée sur le secteur littoral. Il vous est proposé de valider la participation de 30 000 € cumulés entre les deux syndicats, ce qui correspond à un peu plus de 5 % de l'opération globale, qui est portée à 70 % par l'Agence, le reliquat étant porté par le Département des Landes.

Le troisième point concerne le petit cycle de l'eau, et donc, le dossier du traitement tertiaire des micropolluants. J'avais préparé un petit point pour notre collègue LABRUYERE parce qu'il est passionné par ce dossier, et il nous interroge beaucoup en commission. Plus sérieusement, le dossier du pilote de traitement micropolluants est malgré tout un dossier ultra innovant que l'on essaie de porter. On est vraiment dans une démarche de dialogue compétitif que l'on porte depuis 2024, où il y a eu à la fois l'agrégat des techniciens SATESE, des techniciens agences, des universitaires de l'université de Pau et de Limoges, qui sont venus nous accompagner. Il y a eu un travail important de Jean-Luc DELPUECH qui a beaucoup réfléchi avec moi pendant les réunions techniques, et c'était surtout Patricia BEAUMONT, qui est partie, qui nous expliquait comment on devait réfléchir.

Plus sérieusement, c'est un enjeu qui n'est pas neutre puisqu'on parle beaucoup de qualité d'eau. On travaille sur un pilote qui pourra, je l'espère, servir. Il va être calé sur le Conte à Mont-de-Marsan puisqu'on va travailler sur les rejets de la station d'épuration du Conte, l'objectif étant de réduire de 80 % les rejets de micropolluants.

Pourquoi vote-t-on 800 000 € supplémentaires ? C'est tout simplement parce que dans le montage du dialogue compétitif, on a conclu au fait de s'organiser de la façon suivante : les pilotes sont assumés financièrement par nous, mais potentiellement revendus à la fin de l'expérimentation, en fonction de si on conclut à un travail supplémentaire ou pas. Parce que c'est quand même une des options que de mesurer le bénéfice/risque à travailler dans ce schéma, que d'autres pays ont commencé à porter, que l'Union européenne ne nous oblige pas à porter pour l'instant ; mais on sent venir quand même une organisation réglementaire très cadrée sur ces rejets de micropolluants. Donc vous comprenez qu'on avait estimé l'opération entre 1 000 000 € et 1 100 000 €. Mais on est plutôt à 1 700 000 € / 1 800 000 € et donc, le besoin d'avoir une AP supplémentaire de 800 000 € où on retrouvera « nos petits », compte tenu de la cession du pilote à la fin de l'expérimentation.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions, sachant que compte tenu du contexte climatique que nous traversons en ce moment, un point régulier est fait sur les nappes et qu'aujourd'hui, on est dans une situation qui est favorable sur quasiment l'ensemble de celles-ci. Pour l'instant on n'est pas du tout en situation de stress hydrique. Il ne faudrait pas que ça dure éternellement.

M. CARRERE : J'ai oublié d'évoquer que l'on va démarrer la conception-réalisation de cette expérimentation à l'automne 2025 et que par rapport au problème d'étiage, on va porter l'exploitation des pilotes 7 mois entre le printemps et l'automne 2026 pour éviter d'avoir des périodes d'étiage trop sévères, mais d'avoir des périodes à la fois d'étiage et à la fois des périodes en eau plus importantes pour voir la réalité de l'impact des micropolluants sur les rejets.

Monsieur le Président : Est-ce qu'il y a des demandes de précisions ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont (a donné pouvoir à Julien Paris), M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Sandra Tollis), M. Christophe Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(28)**

ABSENTS : Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez **(2)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

E-3 PROTEGER ET VALORISER LES ESPACES LITTORAUX (page 160 du volume)

(Rapporteur : Mme TOLLIS)

Mme TOLLIS : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Pour rappel, la politique départementale en faveur de la protection et la valorisation des espaces littoraux s'élève en 2025 à près de 2 000 000 €.

Aujourd'hui, nous nous attachons à un dossier concernant les travaux de mise en œuvre des stratégies locales de gestion de la bande côtière. Sur le littoral landais, il y a déjà des programmes d'actions engagés sur 5 périmètres. Aujourd'hui, il s'agit de s'accorder sur 2 périmètres, car des engagements financiers ont déjà été validés par les maîtrises d'ouvrage sur les périmètres de Mimizan en deuxième génération, et sur Soorts-Hossegor, Capbreton et Labenne.

Compte tenu de l'action du Département pour l'accompagnement des territoires littoraux en matière de gestion intégrée face à l'aléa érosion, et considérant le dispositif d'aide destiné à accompagner financièrement les porteurs des stratégies locales sur la base d'un taux global de 10 % du montant H.T des opérations de travaux, nous vous proposons d'augmenter le montant de l'autorisation de programme n° 874 « *travaux, stratégies locales gestion bande côtière 2023* » pour la porter à 1 150 000 €, soit + 150 000 €, de ramener le crédit de paiement 2025 de cette AP n° 874 à 250 000 €, soit - 40 000 €, de créer une nouvelle autorisation de programme n° 972 « *travaux stratégies locales gestion bande côtière - Mimizan deuxième génération* », d'un montant de 400 000 €, et d'inscrire

par transfert, au titre de cette nouvelle AP n° 972, un crédit de paiement 2025 d'un montant de 40 000 €. J'en ai terminé, merci.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole ?

Je vous rappelle qu'en Nouvelle-Aquitaine, nous sommes le seul Département à accompagner les collectivités dans le cadre de la gestion des stratégies de la bande côtière. Au bout d'un moment, on n'y fait plus attention, ou on ne se souvient plus...Ni les Pyrénées-Atlantiques, ni la Gironde, ni la Charente-Maritime n'accompagnent les collectivités.

Est-ce qu'il y a besoin de précisions ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont (a donné pouvoir à Julien Paris), M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Sandra Tollis), M. Christophe Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(28)**

ABSENTS : Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez **(2)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

E-5 AGIR ET INFORMER, SENSIBILISER AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE – DEVELOPPER LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE ET LA PRATIQUE CYCLABLE (page 166 du volume)

(Rapporteur : M. DELAVOIE)

M. DELAVOIE : Merci Monsieur le Président. La DM sera plus courte que le titre. Il s'agit simplement d'inscrire en dépenses 50 000 € supplémentaires, soit 20 000 € en fonctionnement et 30 000 € en investissement. Les 30 000 € serviront à réaliser les travaux pour améliorer les différents sentiers qui constituent le PDIPR, et les 20 000 € à l'organisation des 40 ans du Plan. Cette année, on fête en effet les 40 ans du PDIPR, et pour cela, il y aura une manifestation qui se tiendra entre le 22 et le 27 septembre avec des propositions de différentes randonnées pédestres thématiques, sur les différents territoires de notre département. C'est en cours de conception par les services, mais vous pouvez déjà réserver vos créneaux entre le 22 et le 27 septembre.

Utilisez bien ce que les services ont mis à votre disposition, car la randonnée pédestre est bénéfique pour la santé physique et mentale. Par contre, vu les conditions météorologiques, je vous conseille de la pratiquer dès potron-minet.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Nous avons aujourd'hui quasiment autant de linéaires de sentiers de randonnée que de routes départementales. Il y a environ 10 % d'écart. Cela nécessite beaucoup d'entretien.

M. DELPUECH : Puisque nous en sommes à l'information et à la sensibilisation sur le développement durable, je voudrais rappeler le programme d'animation Nature de cet été, porté par nos services sur l'ensemble du territoire. Cela débutera le 9 juillet et se terminera le 21 août. Il faudra s'inscrire et se munir de l'équipement nécessaire pour aller se promener. Cela commencera à Biscarrosse, Ychoux, Sore, Luxey, Morcenx-la-Nouvelle,

Villenave, Bostens, Pontenx, Bordères-et-Lamensans Saint-Vincent-de-Paul, Mées et Ondres. Vous pouvez y participer, mais inscrivez-vous.

Monsieur le Président : Nous sommes dans l'interruption publicitaire... Y a-t-il d'autres annonces ? Si ce n'est pas le cas, nous allons reprendre.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont (a donné pouvoir à Julien Paris), M. Henri Bédat, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Sandra Tollis), M. Christophe Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(29)**

ABSENTE : Mme Eva Belin **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Nous allons passer à une autre forme de motion. Nous allons passer aux chasses traditionnelles.

E-6 CHASSES TRADITIONNELLES : PRATIQUE DE LA CHASSE TRADITIONNELLE DE LA PALOMBE AU FILET (page 170 du volume)

(Rapporteur : M. CARRERE)

M. CARRERE : Merci Monsieur le Président. Ça va être un peu moins promotionnel effectivement. Comme l'ont fait beaucoup de nos collègues dans les mairies landaises, nous souhaitions présenter la motion de la Fédération des chasseurs. Sachant que l'année que nous avons traversée a plutôt été éprouvante pour les chasseurs landais. Les pratiques cynégétiques traditionnelles se trouvent de plus en plus menacées, d'autant plus que ce qui est préoccupant c'est qu'elles le sont par des instances qui sont souvent bien éloignées de nos réalités de terrain. Bien sûr, on pense à la position du Conseil d'État sur la chasse à l'alouette, qui a démontré que l'État était aux abonnés absents de la défense de notre culture rurale.

Aujourd'hui, nous arrivons malheureusement aux mêmes conclusions s'agissant de la procédure d'infraction contre la France par la Commission Européenne en ce début d'année en matière de chasse traditionnelle à la palombe. Le dernier épisode en date a été l'annonce faite dans le communiqué de presse du 12 février 2025 ; la Commission européenne a décidé de traduire la France devant la Cour de justice de l'Union Européenne.

Depuis cette annonce, les fédérations des chasseurs du sud-ouest, dont celle des Landes, se sont mobilisées, activement, avec le soutien des parlementaires et de nombreux élus locaux pour défendre cette pratique traditionnelle à forte valeur patrimoniale et identitaire sur notre territoire. La Fédération Nationale a lancé un manifeste national invitant les chasseurs à déposer une déclaration dans nos mairies respectives le 17 mai, journée mondiale contre les discriminations, afin de réaffirmer le droit de vivre selon nos traditions. La Fédération 40 a décliné ce manifeste au niveau local et sollicité de nombreux élus à travers la motion adaptée à la chasse à la palombe, largement diffusée.

Dans les jours qui ont suivi le lancement de cette procédure, le Département a saisi le Premier ministre en lui adressant un courrier cosigné par le Président FORTINON, Monique LUBIN, Éric KERROUCHE, Sénateurs des Landes, Éric SARGIACOMO, Député européen et Boris VALLAUD, Député des Landes.

Nous avons alerté les ministres concernés et les services de l'État de la nécessité de soutenir la pratique de la chasse traditionnelle. Dans sa réponse, l'État nous explique que le maximum a été fait pour soutenir la chasse traditionnelle, démontrant une fois de plus le manque d'implication. Les parlementaires landais et les fédérations départementales ont été reçus par la Ministre de la Transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche, Agnès PANNIER-RUNACHER, le 7 mai dernier. Peut-être que Monique ou Boris en parleront.

Ce qui a été plutôt surprenant, c'est de se rendre compte que le dossier de défense des chasses traditionnelles était totalement vide, ce qui signifie que les services de l'État n'ont pas été capables de compiler les documents qui pourtant leur avaient été donnés par les techniciens des fédérations concernées, pour les adresser à la Commission Européenne et nourrir un autre type de réponse.

Ce qui veut dire que ces derniers gouvernements, depuis l'élection d'Emmanuel MACRON, n'ont rien fait pour protéger ces méthodes de chasse.

Par le présent rapport, le Département réaffirme sa position en votant une motion similaire à celle proposée aux communes.

Cette motion affirme l'attachement du Département aux chasses traditionnelles, dont aux pentes, comme élément culturel, de vivre-ensemble et identitaire fort du territoire landais, le soutien sans réserve en faveur de la chasse à la palombe au filet, activité cynégétique ancestrale pratiquée au cœur de nos territoires, et aux démarches de défense portées par les fédérations et les parlementaires.

Il appelle à une stratégie concertée entre l'État, les fédérations de chasse et les collectivités pour répondre à la Commission européenne.

Nous demandons enfin que le Premier ministre intervienne, notamment en défense sur ce dossier auprès de la Commission européenne pour s'opposer à la saisine de la Cour de justice de l'Union européenne.

Depuis que ce gouvernement est au pouvoir - c'est ce que je disais précédemment - toutes nos traditions locales sont remises en cause les unes après les autres. Nous ne pouvons que déplorer et nous insurger contre ce détricotage méthodique de toutes les chasses dites traditionnelles depuis ces huit dernières années. Le gouvernement, à part des déclarations parfois incantatoires n'a à aucun moment freiné ce rouleau compresseur qui fait reculer nos pratiques ancestrales.

Face à ce désengagement, nous, le Conseil départemental, resterons en soutien des traditions locales et nous nous tiendrons aux côtés de ceux qui les portent et qui les défendent. En privant les chasseurs de ce loisir, nous mettons d'abord à mal le modèle que nous connaissons des fédérations, comme la Fédération des Landes des chasseurs, puisque si la chasse à la palombe devait être interrompue dans les prochains mois, ce sont près de 2 000 à 3 000 chasseurs qui ne reprendront vraisemblablement pas leur permis de chasser, ce qui fait que nous passerions largement en dessous de 15 000 pratiquants dans les Landes, ce qui mettrait complètement à mal le modèle économique fédéral. Bien sûr, en cascade, cela mettra en difficulté la régulation grand gibier dont nous avons toutes et tous besoin sur notre territoire, que ce soit pour des raisons sanitaires, pour des raisons de sécurité routière ou pour des raisons d'équilibre de vie sur nos villages.

Nous demandons donc au gouvernement de soutenir pleinement nos pratiques, de les défendre avec fermeté face aux attaques injustifiées, et de travailler pour trouver des solutions durables et respectueuses.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. DUBOIS : Merci Monsieur le Président. Je n'avais pas prévu d'intervenir à la lecture du texte qui nous est proposé, mais vu l'interprétation politicienne qu'en fait Paul CARRERE, je me dois de le faire. Il ne faut pas se tromper de combat. Nous sommes sur un recours émis par un commissaire européen, par l'Union Européenne.

J'espérais que sur un sujet comme celui-là, en tant que politiques, nous pouvions nous entendre sur le fait que ce soit un combat transversal (d'un côté comme de l'autre d'ailleurs, ceux qui sont contre et ceux qui sont pour transcendent les partis), et que l'on admette sur ce sujet que l'on était beaucoup à lutter, quel que soit le positionnement politique. Lutter pour le maintien d'une culture, plus que d'une tradition. Il est plus important de parler de culture que de tradition, terme qui pourrait renvoyer à des techniques qui pourraient paraître ancestrales. On pourrait passer outre et à autre chose. C'est une culture, c'est une manière de vivre et de s'organiser.

En parlant d'interprétation qui pourrait être politicienne, d'une part je ne vois pas en quoi la charge contre le gouvernement, pour ceux qui sont au gouvernement depuis l'élection du Président de la République, amène quelque chose dans le débat. J'ai vu beaucoup de ministres intervenir sur ce sujet et encore une fois, nous sommes confrontés à l'application de normes européennes ou de procédures faites par des commissaires européens, qui dépassent et transcendent, je le redis...

Puisqu'on parle de défense de nos cultures, on peut trouver qu'il y a eu des silences assourdissants quand des maires ont interdit l'organisation de spectacles liés à des cultures territoriales comme la corrida dans notre département. Je ne vois aucun intérêt à orienter le débat de cette manière, mais plutôt à fédérer les énergies de tous ceux qui veulent défendre cette culture, quelle qu'en soit la forme, la chasse en fait partie mais il y en a d'autres, pour gagner en efficacité.

Je le redis, au contraire de ce que vous avez annoncé, il y a des ministres qui se sont très clairement positionnés, que ce soit dans les gouvernements à l'époque la plus récente ou par le passé aussi quand cela a été nécessaire.

Je ne sais pas si on vote pour le texte tel qu'il nous a été envoyé ou en prenant en compte les phrases qui ont été rajoutées oralement par Paul CARRERE, parce que bien évidemment il y a une différence d'appréciation que nous prendrons en compte.

Monsieur le Président : On prend d'abord les prises de parole et les réponses interviendront après.

Mme PEDUCASSE : Pour ce qui me concerne, je serai le témoignage qu'effectivement, parfois, ce sujet peut dépasser la notion des organisations politiques.

Je ne participerai pas à ce vote pour rester conforme à une opinion personnelle et des convictions profondes, bien que moi-même fille et petite-fille de chasseur.

Par contre, je tenais simplement à souligner sur ce sujet, comme cela a été repris par les propos de Paul, sinon je n'en aurais pas parlé, que choisir la date du 17 mai, qui est en réalité la Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, n'était peut-être pas le choix de la meilleure date, car je pense que ce sujet à lui seul pouvait déjà occuper nos mobilisations contre les discriminations.

Monsieur le Président : Merci.

M. DUTIN : Merci Monsieur le Président. Je veux réagir à ce qui vient d'être indiqué par Monsieur DUBOIS. Vous avez tout de même cet art de l'oubli, parce que ne pas politiser, oui, il est évident que c'est un sujet qui doit éviter d'être politisé. Mais enfin, je me souviens, puisque j'étais l'avocat de la Fédération départementale des Landes des chasseurs au moment de l'ortolan, qu'à la tribune de la Fédération, une députée du bloc central actuel, ancienne ministre, elle ne l'était pas à l'époque, pouvait indiquer que « *plus ça allait, moins ça allait* », et donc, elle politisait en indiquant que le gouvernement qui était en place à l'époque ne faisait pas tout ce qu'il fallait pour la défense des chasses traditionnelles, et notamment de la chasse à l'ortolan. Et comme d'habitude avec elle, on allait voir ce qu'on allait voir lorsqu'elle aurait du pouvoir. Un peu comme au casino,

lorsqu'elle s'est retrouvée en charge et ministre, les jeux ont été faits, et plus rien ne va plus, puisque concernant la chasse à l'ortolan, on sait ce qu'il en est advenu, et on voit la façon dont les gouvernements successifs, et notamment ceux auxquels elle a participé pendant une certaine période, ont mené ce dossier.

Ce n'est pas faire de politique politique que de rappeler qu'à un moment donné, il faut que les actes soient en conformité avec les paroles. Parce que plastronner à des tribunes et se faire le chantre de la défense d'une cause que nous voulons tous partager, c'est une chose, mais ensuite, démontrer par l'absence d'investissement que finalement les choses sont au ralenti en est une autre.

Evidemment, je vous rejoins sur le point de dire qu'il faut tous tirer dans le même sens. La comparaison est peut-être mal venue, puisque c'est une chasse au filet, mais il faut tous aller dans le même sens. Il faut tout de même aussi rappeler cependant que ceux qui ont voulu politiser la question ne sont peut-être pas aux premières loges autour de cet hémicycle.

M. VALLAUD : Merci Président. Je vais peut-être faire écho de ce qu'était le sentiment majoritaire des fédérations des chasseurs qui participaient avec nous à la rencontre avec la ministre en charge de cette question-là, Madame PANNIER-RUNACHER. Le sentiment très majoritaire est qu'en dépit des éléments d'information sur la sélectivité, notamment de la chasse au filet, transmis par les fédérations de chasse au ministère en charge de l'environnement, ces données n'avaient pas été correctement transmises à Bruxelles dans le cadre de l'échange entre l'État français, le gouvernement français et la Commission Européenne.

Du coup, le sentiment très partagé était que les chasseurs avaient été mal défendus dans leur pratique auprès de la Commission européenne, qui a donc décidé de saisir la Cour de justice de l'Union Européenne. Cela a été exprimé, non seulement par les fédérations de chasse, mais je l'ai exprimé aussi, et je dois dire que depuis 2017, c'est le Premier ministre qui paraît se saisir sincèrement de cette question-là. Nous l'avons interpellée à plusieurs reprises. Je suis en discussions régulières, j'ai déjà explicité la demande qui était celle, notamment de la Fédération des Landes, d'expérimenter sur l'alouette la sélectivité de cette chasse au filet, et il est acquis qu'à 99 %, c'est un mode de chasse qui est sélectif, ce qui permet de surmonter le principal motif d'annulation des arrêtés devant les tribunaux. Évidemment, ce qui a été démontré pour l'alouette va être utile pour la chasse à la palombe.

La Fédération de chasse des Landes a réussi à transmettre à la commissaire européenne elle-même le mémorandum extrêmement détaillé, extrêmement précis qu'elle a produit. Ce que nous essayons de voir aujourd'hui, c'est ce que j'ai demandé à la ministre, c'est si le mémorandum a bien été introduit, et s'il a été introduit, s'il n'est pas possible de convaincre la Commission Européenne, en reprenant langue sur des bases techniques nouvelles, de retirer ce recours pour réussir en réalité à progresser sans que ce soit par le biais d'une procédure contentieuse qui serait pour le coup risquée parce qu'hasardeuse.

Voilà l'état des discussions. Évidemment, je suis en lien très étroit avec la fédération de la chasse à laquelle on transmet tous les éléments et tous les courriers dont nous sommes nous-mêmes destinataires, pour que la défense de la chasse au filet à la palombe soit en effet un front commun. Mais je dois dire que, en effet, c'est depuis plusieurs années la première ministre qui paraît s'y intéresser.

Mme LUBIN : Monsieur le Président, ne pas faire de politique politique, c'est parfois mal nommer les choses. Quelquefois, quand on dit qu'il ne faut surtout pas faire de politique politique, c'est parce qu'on ne veut pas que certaines choses soient dites.

D'abord, je tiens à rassurer tout le monde. Effectivement, quand nous faisons des démarches, nous les faisons ensemble. Malgré nos différences, nous les faisons ensemble et nous continuerons je pense, même si nous pouvons dire dans des assemblées comme celle-ci un certain nombre de choses.

Ce que je voudrais dire, c'est que quand nous sommes arrivés tous ensemble au ministère, après une démarche initiée par nous et même un petit peu par moi, si j'ose parler à la première personne, nous avons réellement compris, tout le monde l'a compris... (les chasseurs avaient un peu travaillé avant et ils le savaient), mais là, vraiment, on a eu la preuve manifeste que tout le travail qui avait été fait par les chasseurs depuis quelques années - parce que la menace pèse depuis 2019 -, n'avait pas été transmis à la Commission Européenne. Nous avons compris que le gouvernement n'avait rien transmis à la Commission Européenne.

Donc, la Commission européenne n'ayant pas de réponse ou jugeant qu'elle n'en avait pas assez, ne trouvant pas la justification au maintien de cette pratique de chasse dans les Landes, a saisi la Cour européenne de justice. Nous étions très nombreux autour de la table parce que d'autres Départements avaient suivi. C'était extrêmement clair.

Et donc, qu'est-ce que cela veut dire ? Moi qui ai un petit peu de recul - je fais presque partie maintenant des plus vieilles ici -, j'ai vu beaucoup d'élus landais mouiller la chemise, landais ou d'origine des Landes, mouiller la chemise sur cette histoire, quelle que soit leur couleur politique. J'ai vu bien sûr Henri EMMANUELLI, Jean-Louis CARRERE. J'ai vu Alain JUPPE. C'était à l'époque sur l'ortolan et maintenant c'est sur la palombe, mais ce sont toujours des histoires de moyens de chasse. C'est toujours la même chose finalement. Je les ai tous vus vraiment mouiller la chemise, vraiment poser des questions au gouvernement, saisir directement les ministres, les Présidents de la République, ces gens dont ils pouvaient espérer être écoutés. Ils se sont tous cassé les dents, tous. Et franchement, qui qu'ils aient été, le peuple des chasseurs leur en a voulu et on s'est fait engueuler, et on a des chasseurs qui parfois votaient pour nous et qui maintenant ne nous aiment plus et qui nous le disent clairement, parce qu'ils estiment qu'on ne les a pas suffisamment soutenus.

Je suis désolée de dire, parfois il faut dire les choses, et le fait que l'on comprenne que depuis 2019, tout le travail fait n'avait pas été transmis à la Commission, cela veut dire qu'il n'y a pas eu de suivi au gouvernement. Je n'aimais pas quand on critiquait les gouvernements que je soutenais, surtout quand ils le méritaient parce que cela me faisait mal et donc, je peux comprendre.

Je vais terminer en vous disant qu'il y a un épisode que j'ai quand même trouvé assez extraordinaire. C'est quand notre ancienne ministre, alors qu'elle n'était plus ministre depuis à peine quelques mois, mais qu'elle venait de passer 6 ans au gouvernement, se lève en séance de questions au gouvernement. Tout le monde sait que les questions au gouvernement, cela a du bon et que cela peut permettre de saisir sur certains dossiers, mais quelquefois aussi, on peut se le dire, il y a une petite partie « cinéma »... Elle se lève et interpelle les ministres, alors qu'elle en faisait partie 6 mois avant, pour leur demander ce qu'ils attendaient, et qu'elle espérait bien qu'ils allaient agir pour la protection de la chasse à la palombe. Je vous avoue que j'ai trouvé ce moment assez extraordinaire, au sens étymologique du terme.

Parfois, à gauche nous n'avons pas réussi, nous ne sommes pas exempts de reproches et quand il y a des reproches à faire à ceux qui gouvernent, et bien nous les faisons. Ce dossier, je peux vous assurer que tout le monde a compris qu'il n'avait été absolument pas suivi.

M. CARRERE : Je voulais simplement rassurer Julien DUBOIS. Lui, comme moi, nous nous retrouvons ensemble pour défendre ce type de dossier. Il n'y a pas de problème. C'est cet angle-là que je dénonçais : le non-travail et le non-portage, alors que les professionnels et les techniciens des différentes fédérations l'avaient étayé.

Je ne suis pas rentré dans le détail, mais l'expérimentation souhaitée dans les Landes au niveau de l'alouette était tout à fait intéressante car elle laissait présager des résultats probants pour complètement sécuriser - si je puis dire - la pratique aux engins de la chasse à la palombe. C'était l'enjeu, la stratégie développée par le Directeur de la Fédération des chasseurs avec qui nous travaillons tous, ainsi que le Président. Imaginez le camouflé quand ils sont arrivés à Paris et qu'ils ont découvert conjointement que personne ne s'était

appuyé sur cette étude qui était des plus sérieuses et qui permettait d'assurer malgré tout une forme de continuité de la pratique de la chasse à la palombe.

Je suis clairement très inquiet, au-delà de la pratique de la chasse, sur la suite et la continuation de notre fédération. Quand on va aux Assemblées Générales des chasseurs année après année et que l'on voit que l'on perd entre 500 et 600 chasseurs... Là, c'est multiplié par 4 ou 5 d'un coup, parce qu'il y a toute la génération des gens qui vont encore aux battues, qui animent encore les ACCA de nos villages : cela pourrait être une vraie bascule économique. Quand on en parle avec le Président DUFAU ou avec le Directeur, Régis Hargues, il y a une véritable inquiétude sur le modèle.

Je n'étais pas là pour faire de la politique politique, ce n'est pas dans mes habitudes, mais malgré tout, il fallait dénoncer ce manquement clair de portage politique national, parce que c'est au ministre concerné de le porter au niveau de la Commission. Ce n'est pas à nous de le faire. C'est pour cela que cette motion est là et que nous essayons d'assumer nos responsabilités à notre niveau.

M. DUBOIS : Nous actons tous que, quel que soit le gouvernement, les commissaires passant, l'institution européenne a une constance dans la condamnation de ce type de chasse, avec des argumentations différentes. Pour l'ortolan, il s'agissait plutôt de la protection des espèces, et pour la palombe, de la non-sélectivité du type de chasse. Ils trouvent toujours des arguments, si vous me pardonnez le terme, pour nous « emmerder » sur ces sujets.

Monsieur DUTIN nous dit : c'est parce que la ministre, celle qui est devenue ministre, a agi ainsi quand c'était un gouvernement socialiste que nous, maintenant, nous faisons la même chose. Le réflexe pavlovien de dire que tous les maux dans notre société viennent de décisions gouvernementales, je vous le redis, sur ce sujet notamment, n'apportera rien dans la résolution des sujets que nous avons identifiés et des solutions que nous voulons trouver.

Cette motion est portée par de nombreuses collectivités, de façon quasi identique à celle qui nous est proposée, dans les mêmes termes.

Si c'est le gouvernement qui n'a pas porté suffisamment les arguments auprès de l'Union Européenne, cela a dû être le cas dans beaucoup d'autres situations qui ont précédé parce qu'on a eu les mêmes résultats. J'ai cosigné avec d'autres parlementaires un courrier auprès de ladite commissaire. La réponse est édifiante de technocratie dans les termes employés. On voit que l'on n'est pas dans le même monde, et on voit qu'il y a nécessité d'argumenter sur des fonctionnements qui, vus de manière trop globale, n'apportent pas les solutions pour nos territoires.

Je le redis, je pense qu'il n'y a pas de valeur ajoutée à taper sur les uns ou les autres sur ce sujet. Les résultats sont les mêmes, quel que soit le gouvernement. J'ai cosigné avec d'autres parlementaires un courrier à la commissaire et la réponse était différente. Nous ne sommes pas dans le même monde et il est nécessaire d'argumenter et de revoir les fonctionnements globaux qui n'apportent pas de solutions pour nos territoires. On le voit avec ce qu'a dit Sylvie, il est trans-partisan d'être pour ou contre, et les arguments peuvent être portés par chacun, mais je le précise, il n'y a pas de valeur ajoutée, de mon point de vue, pour arriver à notre objectif commun qui est de pouvoir faire que ce type de chasse perdure et que les fédérations arrêtent de perdre des adhérents chaque année.

Monsieur le Président : Je pense que les arguments ont été développés par les uns et par les autres. Le texte proposé est bien celui que vous avez reçu et qui reprend in extenso la proposition. Pour que chacun sache ce qu'il vote. Si on avait voulu proposer une motion différente, on l'aurait fait, on l'aurait agréémentée...

C'est un sujet sur lequel personne ne doit se dédouaner. Franchement, on ne peut pas avoir conscience des responsabilités et venir là C'est sûr que nous sommes sous la base d'une directive européenne, mais les gouvernements ont un rôle dans les applications et dans ses suivis. Il faut faire le maximum si l'on veut sauver ces chasses traditionnelles.

Si on fait la courte-échelle à l'Union Européenne, elle se saisit de tous les moyens qu'elle a pour pouvoir se mettre en correspondance avec les directives qu'elle a adoptées.

J'ai le souvenir de la grande manifestation qui a eu lieu à Mont-de-Marsan où certains se faisaient applaudir en vilipendant le gouvernement, et les mêmes dans l'Assemblée ont sifflé – c'est moi qui le représentais à ce moment-là - Henri EMMANUELLI. C'est pour cela que je n'ai pas beaucoup de leçons à recevoir en la matière.

Que chacun, quand il est à Mont-de-Marsan ou quand il est à Paris, garde la même attitude et tout le monde s'en trouvera mieux et surtout les chasseurs, ils seront défendus de façon identique. On est sur cette même ligne de conduite. C'est pour cela que l'on relaie exclusivement leur motion. C'est celle que l'on vous propose au vote.

J'ai bien retenu la demande de Sylvie PEDUCASSE de ne pas participer au vote. Je passe au vote pour tous les autres. Qui est favorable à la motion telle qu'elle vous est présentée ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont (a donné pouvoir à Julien Paris), M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Sandra Tollis), M. Christophe Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, M. Boris Vallaud. **(28)**

ABSENTE : Mme Magali Valiorgue **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NON PARTICIPATION AU VOTE : Mme Sylvie Péducasse **(1)**

ADOpte A LA MAJORITE

E-7 SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) (page 173 du volume)

(Rapporteur : Mme DEGOS)

Mme DEGOS : Merci Président. Aujourd'hui, nous allons examiner la convention pluriannuelle de partenariat 2025-2027 entre le Département, les communes landaises, l'État et le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes.

Suite à l'audit budgétaire et financier du SDIS des Landes réalisé en 2024, confirmant l'effort conséquent du Département, et considérant les enjeux à venir pour le SDIS, une conférence des financeurs s'est réunie plusieurs fois pour engager une réflexion sur le financement du SDIS et sur les contributions complémentaires du bloc communal.

La réunion du 13 mai dernier, en présence notamment du nouveau préfet des Landes et du Président de l'Association des Maires des Landes (AML), a permis d'aboutir au projet de convention pluriannuelle de partenariat entre le Département, les communes landaises, l'État et le SDIS, posant la trajectoire d'évolution du budget du SDIS et des contributions de chacun des financeurs, via le pacte capacitaire 2025-2027.

Ainsi, pour cette période 2025-2027, l'effort du Département est axé, dans la continuité de l'évolution de la contribution départementale de 27,3 % depuis 2019, sur le fonctionnement du SDIS et l'atteinte de l'organisation-cible en 2027, soit 407 sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs, techniques et spécialisés, contre 357 en 2021.

La contribution départementale 2025, en hausse de 1 063 600 €, augmentera à la hauteur maximale de 1 000 000 € en 2026 et en 2027, soit un effort de plus de 3 000 000 € sur la période 2025-2027, portant alors la contribution du Département à 27,5 M€.

Concernant la télésignalisation, le Département continue de verser 90 000 € par an au SDIS jusqu'à la concrétisation de la démarche en cours, d'une bascule vers une plateforme externalisée de gestion des appels. La contribution du bloc communal au fonctionnement du SDIS continuera à évoluer d'une année à l'autre, basée sur l'indice des prix à la consommation, cette contribution étant calculée en proportion de la population DGF, pour 60 %, et du potentiel fiscal, pour 40 %.

Cette convention inclut également la mise en œuvre d'une contribution complémentaire des communes sous la forme d'une subvention d'investissement permettant au SDIS le renouvellement de ses équipements, soit 1 000 000 € en 2025, 1 250 000 € en 2026 et 1 500 000 € en 2027.

L'apport du Département en investissement se traduit quant à lui par la création du nouveau centre d'incendie et de secours de Pissos à hauteur de 2 350 000 €, délibération que nous avons votée en avril 2025.

Je vous rappelle que le Département a contribué en 2024-2025 à hauteur de 158 706 € en investissement, à parité avec les communes concernées.

D'autre part, communes et Département s'engagent également à favoriser la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires faisant partie de leurs effectifs, les 1 800 sapeurs-pompiers volontaires landais étant indispensables au bon fonctionnement du SDIS. Pour le Département, les effectifs comptent 33 sapeurs-pompiers volontaires.

L'État est également partie prenante de la convention au titre de ses financements aux investissements du SDIS, via le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et via le pacte capacitaire feu de forêt du ministère de l'Intérieur, qui vise à financer des moyens améliorant la réponse opérationnelle des SDIS, soit 1 232 000 € attendus en 2025 et 1 404 765 € en 2026, de l'Etat vers le SDIS.

L'ensemble de ces engagements, issus de la volonté partagée de répondre au financement du SDIS de manière paritaire entre le Département et les communes, trouve ainsi sa place dans le pacte financier 2025-2027 à intervenir.

Les conclusions du Beauvau de la sécurité civile sont attendues avec pour objectif, selon le Gouvernement, d'aboutir à un projet de loi dans les semaines à venir pour traiter de la problématique du financement des SDIS.

Il vous est donc proposé d'approuver le projet de convention pluriannuelle 2025-2027 entre le Département, les Communes landaises, l'État et le SDIS figurant en annexe, à conclure avec les partenaires cités et d'autoriser le Président à signer la convention susvisée.

Monsieur le Président : Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce dossier ? Le SDIS ne vous inspire guère en période de canicule...

Même si cela n'a pas été évoqué, je rappelle que dans cette période de feux de forêt, j'avais saisi le ministère de l'Intérieur. N'y voyez aucune marque d'attaque contre qui que ce soit, mais enfin, je suis un acteur public et j'essaie de suivre mes engagements et je pense que tout le monde fait pareil. Quand Gérald DARMANIN, jour de l'attribution de l'unité de sécurité civile à Libourne, avait dit : « *J'envisage l'installation d'une « base fille » sur la base aérienne de Mont-de-Marsan en matière de défense contre l'incendie* », je l'ai cru, d'autant que la ministre landaise de l'époque avait relayé le même argumentaire le jour même. J'étais convaincu. Ne voyant pas grand-chose venir et plus beaucoup d'annonces, j'ai fait un courrier au ministre de l'Intérieur qui m'a répondu – ce sont à peu près les termes employés : « *Circulez, y'a rien à voir* », ce qui n'est quand même pas très conforme avec l'engagement de son prédécesseur, et qui fragilise un peu plus la situation de notre massif.

Certes, il y a toujours des pré-positionnements quand on est en période de vigilance sur la base de Mérignac, mais on sait très bien que les feux de 2022 sont intervenus à un niveau de vigilance qui n'avait pas permis le pré-positionnement, et cela a été très préjudiciable à la défense contre ces feux qui se sont développés à une vitesse très très importante. On sait que l'efficacité de la défense aérienne se fait dans la période des feux naissants. C'est pour cela qu'on insiste lourdement, et mon prédécesseur bien avant moi et depuis de nombreuses années avant, était pour des pré-positionnements permanents dès l'ouverture de la période de feux de forêt, pour qu'il y ait réellement des moyens qui soient pré-positionnés.

Quasiment le lendemain (c'est souvent comme ça lors d'évènements un peu extraordinaires), le Président de la République avait fait le constat que nous avions en matière de défense aérienne des moyens insuffisants. Et quand je vois la programmation en la matière, on voit qu'il n'y a aucun moyen supplémentaire qui sera mis en œuvre dans les années à venir. C'est pour cela qu'on renouvelle notre demande ; on espère ne pas avoir à utiliser cette défense aérienne, mais on voit qu'elle est très importante.

On continuera à porter ce sujet, en espérant être un peu plus entendus parce que je crois que la sécurité est un sujet très important qui, lui aussi, doit être trans-partisan. La sécurité civile en la matière est un sujet très prédominant, à la fois de la responsabilité de l'Etat, des Départements et des Communes, et que chacun doit se mettre en ordre de marche pour être le plus efficace possible.

Donc, je le déplore sincèrement et j'espère que la prise de conscience sera réelle et que ce projet pourra voir le jour rapidement.

Le Département continue à respecter ses engagements en la matière et ne sous-finance pas le SDIS des Landes, bien au contraire. Le SDIS n'a toujours pas reçu la totalité des délibérations des communes pour la contribution volontaire, nous les attendons. Je pense que pour certains c'est encore un oubli, j'ose l'espérer, c'est comme ça que je l'entends, et que ce n'est pas une volonté délibérée de ne pas participer au financement. On sera amenés à faire le point. [Intervention de M. Julien DUBOIS hors micro] Je sais le dire quand on ne délibère pas volontairement. Cela ne concerne pas Dax, mais certaines communes. Ce qui est surprenant, mais c'est comme ça.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont (a donné pouvoir à Julien Paris), M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin, M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Sandra Tollis), M. Christophe Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(29)**

ABSENTE : Mme Monique Lubin **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

F-1 DOMAINE DEPARTEMENTAL D'OGNOAS (page 217 du volume)

(Rapporteur : M. GAUGEACQ)

M. GAUGEACQ : Monsieur le Président, voici un retour de la commission de surveillance qui s'est tenue le 6 juin dernier avec l'adoption du budget supplémentaire qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 119 282,18 € en section d'investissement et à 878 196,23 € en section de fonctionnement.

Le deuxième dossier concerne une mise à jour du catalogue des tarifs. Il manquait quelques tarifications, notamment pour les clients cavistes. Vous avez en annexe 2 le détail de tous les tarifs proposés à la commission de surveillance et validés lors de sa tenue.

Je fais un petit point sur les gites du domaine d'Ognoas, dont les travaux sont terminés en termes de rénovation/reconstruction. Le mobilier sera livré dans les semaines qui suivent pour la première période de location (deuxième partie de l'été 2025), nous préparons déjà la saison 2026.

Mme DEGOS : Je veux juste faire un point d'actualité, pour rebondir sur la viticulture dans notre département.

Je vous rappelle que nous avons créé, lors du vote du budget primitif, un fonds d'urgence sanitaire et climatique à hauteur de 1 500 000 € pour gagner en réactivité dans le cadre de la solidarité envers nos agriculteurs. Malheureusement, un épisode de grêle très important est intervenu le 15 mai et les jours précédents, impactant entre 25 et 30 viticulteurs landais pour une surface d'environ 260 hectares. Dès le 20 mai, le Président, avec les parlementaires, a adressé un courrier au préfet pour demander l'activation de la procédure des calamités agricoles.

Nous allons proposer à la commission permanente de la semaine prochaine, le 27 juin, un dispositif d'accompagnement d'urgence pour prendre en charge une partie des surcoûts engendrés par les impacts de la grêle. Le niveau sera de 500 € par hectare pour les vignes retaillées et 280 € par hectare pour les vignes non retaillées, dans la limite de 4 000 € par exploitation.

Ce qu'il faut retenir, c'est que dès que nous l'aurons voté la semaine prochaine, la commission permanente du mois de juillet examinera les dossiers remontés d'ici là pour un paiement possible dès la fin du mois de juillet. Ainsi, grâce à ce nouveau fonds d'urgence, entre la validation et le versement des premiers paiements aux viticulteurs impactés, seulement deux mois se seront écoulés depuis l'épisode de grêle.

C'est une volonté que nous avons eue de raccourcir ce délai et d'avoir une réelle réactivité, car je vous rappelle que la procédure des calamités agricoles dure plus d'un an avant de pouvoir verser les indemnités aux agriculteurs impactés.

Un autre point rapide sur la prise en charge par l'État des coûts de la vaccination contre l'influenza aviaire hautement pathogène : la ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a annoncé en mars dernier le passage de la prise en charge des coûts de vaccination par l'État de 70 % à 40 % à compter du 1^{er} octobre 2025. Sur la première campagne vaccinale, ce taux était à 85 %. Le coût représenterait – j'ai deux chiffres – 0,50 € par canard annoncé par la ministre, mais peut-être que ce serait seulement 0,30 € par canard. Pour une production départementale estimée à 7 000 000 de canards, la charge supplémentaire supportée par la filière, en comptant 0,30 €, serait d'environ 2 100 000 €. Cela fait à nouveau un impact sur la filière, d'autant que la grande distribution a annoncé une baisse de commandes déjà de 15 % pour la fin de l'année. C'est une information que nous avons eue en assistant à l'Assemblée générale de l'Association des Canards Fermiers des Landes, conséquence d'une difficulté à écouler les stocks de produits achetés en 2024. Donc, ce sont des coûts difficilement supportables pour les acteurs de la filière.

Le Président a cosigné un courrier avec les parlementaires de notre majorité pour demander à la ministre de l'Agriculture le maintien du taux d'intervention de l'État à 70 %, ce qui n'a malheureusement pas été retenu.

Nous suivons de près ce dossier pour faire en sorte que cette filière emblématique de notre agriculture landaise ne soit pas trop impactée par les décisions à venir et déjà prises.

M. DUBOIS : Merci Monsieur le Président. Je confirme la réactivité du fonds d'urgence puisque nous avons vu ce matin dans la presse qu'il allait être actionné alors que la Commission Permanente a lieu dans une semaine. Il y a nécessité, bien évidemment et nous l'actions car le sujet qu'il concerne ne prête pas à sourire.

Concernant le Domaine d'Ognoas, puisque je n'ai pas pu assister au dernier conseil de surveillance, j'avais d'autres engagements et peut-être que les explications ont été données à ce moment, je voulais revenir sur l'équilibre du budget qui est opéré grâce à une augmentation significative des recettes d'exploitation et notamment des ventes, puisque nous les portons à 1 684 000 € alors qu'en 2023-2024, cela plafonnait à 600 000 €. Je voulais savoir ce qui était prévu pour vendre de manière aussi importante et pour avoir une augmentation aussi significative.

M. GAUGEACQ : Oui le budget supplémentaire présente un équilibre mais nous avons effectivement constaté un déficit reporté conséquent et intégré dans le budget supplémentaire. Nous sommes conscients que nous n'absorberons pas ce déficit sur un exercice. Au cours de la commission de surveillance, nous avons expliqué une démarche qui est enclenchée depuis un an et demi, presque deux ans, pour retravailler sur un nouveau modèle sur le Domaine et une restructuration du site pour revenir à une situation financière plus saine. Il y a une prévision de vente, mais ce sont surtout des projections dans l'avenir sur un schéma de restructuration qui permettra de retrouver un équilibre.

Monsieur le Président : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Comme Dominique DEGOS s'est permise de nous balayer rapidement la situation de l'agriculture landaise en profitant du dossier d'Ognoas, je vous rappelle que le salon Forexpo se passe depuis 3 jours à Mimizan. Il concerne un autre pan de l'activité de ce département. Nous parlons beaucoup du sud de l'Adour, mais moins du nord.

Nous accueillons en ce moment tout ce qui se fait de mieux en matière de gestion forestière et de filière bois au niveau international. Si vous parcourez les travées de Forexpo, vous entendrez plus parler espagnol, portugais, allemand, suédois que français tellement c'est un salon international qui attire beaucoup de monde. Il y a quand même 30 000 visiteurs. C'est organisé tous les 4 ans. Cela fait maintenant 21 ans que c'est organisé sur la plateforme aéronautique de Mimizan. Cela met en exergue toutes les problématiques de cette filière, tant en amont qu'en aval, avec plus de 400 exposants, de tous les horizons.

C'est une grande satisfaction et on ne peut que se féliciter d'accueillir cette manifestation dans les Landes, car historiquement, c'était soit la Gironde soit les Landes, et maintenant, cela s'est implanté ici, dans notre département, j'ose espérer de façon définitive. Mais on ne sait jamais puisque tous les 4 ans, c'est remis en question. Dominique DEGOS était présente.

Mme DEGOS : C'est juste pour donner un chiffre qui a été donné hier. Il y a 4 000 emplois en Nouvelle-Aquitaine à pourvoir dans cette filière forêt-bois. Pour certains, ce serait une opportunité d'avoir un emploi local. 4 000 emplois...

Monsieur le Président : Tout à fait, mais on pourrait égrener l'ensemble des filières présentes sur le département et on trouverait des pourcentages à peu près équivalents.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont (a donné pouvoir à Julien Paris), M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Sandra Tollis),

M. Christophe Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

G-1 SYNDICATS MIXTES (page 231 du volume)

(Rapporteur : M. DELPUECH)

M. DELPUECH : Merci Monsieur le Président. Deux dossiers pour ce rapport.

Le premier concerne la Zone d'Activités Pédebert, syndicat mixte qui associait le Département à 70 % et la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud à 30 % pour l'aménagement de la zone et l'extension Est du parc d'activités sur la commune de Soorts-Hossegor à Pédebert ; 26 lots ont été commercialisés récemment.

Il a été pris acte de l'achèvement au 31 décembre 2024 de la mission du syndicat mixte et la convention-cadre de liquidation a été signée entre les parties. Le syndicat mixte a arrêté les comptes 2024 le 3 février 2025 par délibération, faisant apparaître un excédent de 1 842 777,99 €, en tenant compte du versement de 285 886 € au profit de MACS pour couvrir les dépenses engagées pour la mise en œuvre des compensations environnementales à sa charge. Le montant de l'actif à transférer s'élève ainsi à 1 229 824,39 € pour le Département et 327 067,60 € pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, conformément à la convention qui a été signée.

Un petit commentaire concernant cette opération : ce syndicat, porté par le Département depuis 2009, a montré toute sa pertinence pour un aménagement concerté de qualité, la création d'emplois entraînant in fine des bénéfices au profit des collectivités et donc des habitants. Je me souviens d'ailleurs des débats un peu vifs entre les membres du syndicat de Pédebert et la municipalité d'Hossegor de l'époque, dénigrant l'existence du syndicat et parfois les syndicats mixtes en général.

Le deuxième sujet concerne la modification de l'objet social et l'augmentation de capital social de la SPL Domolandes. Le Département des Landes est actionnaire de la SPL Domolandes à hauteur de 28,57 %, détenant 20 actions du capital social, avec le syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de la ZAE de Saint-Geours-de-Maremne (57,14 % et 40 actions), et Maremne Adour Côte-Sud (14,29 % et 10 actions). Le Conseil d'administration de Domolandes a approuvé une mise à jour de l'objet social et un projet d'augmentation de son capital social par incorporation des réserves, sans modification de la répartition du capital entre les actionnaires. L'incorporation des réserves, afin de conforter l'assise financière de la société et notamment auprès de ses partenaires bancaires, porte le capital à hauteur de 562 100 €.

Il vous est donc demandé de vous prononcer sur la modification de l'article 2 qui est détaillé dans le rapport, et sur l'incorporation des réserves à hauteur de 525 000 € dans le capital social, sans modification de l'actionnariat. La valeur nominale de l'action est portée à 8 030 €. Il est demandé d'autoriser le représentant du Département à voter favorablement à l'Assemblée générale extraordinaire de la SPL Domolandes en faveur de la résolution afférente.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non.

C'est vrai lors de cette mandature, vous avez raison de le préciser Monsieur Delpuech, les syndicats mixtes font beaucoup moins débat. Je pense que la maturité est arrivée dans l'esprit de chacun. Nous passons à l'économie sociale et solidaire.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont (a donné pouvoir à Julien Paris), M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Sandra Tollis), M. Christophe Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

H-1 ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (page 238 du volume)

(Rapporteur : Mme BELIN)

Mme BELIN : Merci Monsieur le Président, ce rapport étant spécialement très court, j'en profite pour rappeler l'inscription par notre Assemblée de 530 000 € au titre de nos politiques publiques en matière d'économie sociale et solidaire lors du dernier BP et ce, malgré le contexte actuel et les attaques que subit le secteur et ses acteurs de toutes parts.

Il s'agit donc pour notre Département d'un budget maintenu cette année au même niveau que l'an passé. Ce rapport H1 vise à nous faire approuver les termes de la convention partenariale qui nous lie à la région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de partenariats inhérents à nos compétences respectives et au développement des stratégies ESS concertées sur notre territoire.

Il est ainsi acté une réunion annuelle d'un comité de pilotage visant à mesurer et suivre la mise en œuvre de la présente convention. La convention était en annexe du rapport et si vous le souhaitez, je peux revenir sur les axes qui y sont développés.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce que sur ce dossier il y a des demandes d'intervention, des prises de parole ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont (a donné pouvoir à Julien Paris), M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Sandra Tollis), M. Christophe Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Muriel Lagorce,

Mme Hélène Larrezet, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue. (29)

ABSENT : M. Boris Vallaud (1)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Vous allez garder la parole sur le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables. Bilan 2024.

H-2 SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES – BILAN 2024 (page 248 du volume)

(Rapporteur : Mme BELIN)

Mme BELIN : En l'absence de Cyril GAYSSOT, je rapporte ce dossier. Il nous est ici proposé de prendre acte du premier bilan de l'année 2024 relatif à l'animation du 2^{ème} SPASER que nous avons adopté pour la période 2023-2029. Ce document répond aux obligations de la loi Climat et Résilience qui impose la fixation d'objectifs chiffrés et confirme la volonté de la collectivité de renforcer et développer son soutien auprès des plus vulnérables via l'achat public inclusif.

Trois points. En premier point, les données relatives aux 333 marchés supérieurs à 25 000 € mis en œuvre par le Département sur l'année 2024, les données concernant les critères sociaux et environnementaux, les clauses sociales, les heures contractualisées, le nombre de personnes concernées par les clauses ainsi que le type d'entreprises ou de structures relevant de l'ESS concernées.

Le deuxième point concerne l'évaluation annuelle des achats passés auprès des centrales d'achats. Vous avez les données chiffrées recensées par l'Union des groupements d'achats publics l'UGAP avec, en conclusion, 93% des marchés qui intègrent des considérations environnementales et près de 58% des marchés qui intègrent des considérations sociales.

Enfin, le dernier point évoque les perspectives pour 2025. Le but est de présenter les enjeux des marchés publics inclusifs et d'échanger sur les opportunités pour les structures et acteurs de l'insertion du territoire. Nous l'avons fait en 2024 par diverses actions avec la présentation du SPASER aux bailleurs sociaux ou encore l'organisation du joli mois de mai de l'Europe.

Évidemment, le SPASER a vocation à évoluer. Aussi, une rencontre avec les entreprises du territoire a permis de réviser l'axe 2 dans sa dimension environnementale.

Enfin, dans le cadre de l'accompagnement au développement des clauses sociales, une bonification est prévue dans le nouveau règlement de soutien à l'investissement des collectivités qui insèrent, dans leurs marchés publics, des clauses sociales et environnementales.

Il vous est donc demandé de prendre acte de ce premier bilan du SPASER pour l'année 2024. J'ajoute que mardi prochain aura lieu l'acte 2 de la célébration de la feuille de route ESS à Aire-sur-l'Adour, avec pour thématique l'impact de l'ESS dans les Landes et la sensibilisation aux différents modèles d'entreprises coopératives.

Monsieur le Président : Je vous remercie beaucoup. Vous nous avez montré qu'on peut le faire différemment. Le style est important.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont (a donné pouvoir à Julien Paris), M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Sandra Tollis), M. Christophe Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à Mme Martine Dedieu), M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**PRENNENT ACTE A L'UNANIMITE
DE LA PRESENTATION DU 1^{er} BILAN COMPLET
DU SPASER POUR L'ANNEE 2024**

**I-1 UNE ACTION VOLONTARISTE DU DEPARTEMENT SUR SA COMPETENCE EN
MATERIE DE COLLEGES (page 259 du volume)**

(Rapporteur : Mme LAGORCE)

Mme LAGORCE : Merci Monsieur le Président.

Le premier point concerne l'inscription d'un crédit de paiement de 435 000 € au titre des aides à la réalisation d'équipements sportifs à usage prioritaire des collèges et d'attribuer à la commune de Mimizan une subvention de 1 244 532 €.

Le deuxième point concerne les moyens délégués au titre du fonctionnement financier, matériel et humain avec les prestations accessoires. Il vous est proposé pour 2025 d'appliquer le taux de 6,603%.

Le dernier point de ce rapport est le numérique éducatif. Il s'agit pour l'année 2025-2026 de poursuivre l'expérimentation du dispositif pour l'accompagnement des usages informatiques et bureautiques des collégiens dotés par le Département avec les deux collèges expérimentateurs sur l'année scolaire 2024-2025, étant précisé que les objectifs poursuivis sont l'amélioration de la connaissance des éléments informatiques essentiels de l'ordinateur portable mis à disposition et le développement des compétences et de l'autonomie des collégiens dans les pratiques de l'ordinateur portable.

Le total des dépenses est de 435 000 € sur cette DM.

Monsieur le Président : Je vous remercie. S'il n'y a pas de demande de prise de parole sur ce dossier, il est adopté. Je passe la parole à notre éminent sportif Henri Bedat.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont (a donné pouvoir à Julien Paris), M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos,

M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Christophe Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à Mme Martine Dedieu), M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Magali Valiorgue. (27)

ABSENTS : M. Cyril Gayssot, Mme Sandra Tollis, M. Boris Vallaud (3)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

I-2 SPORTS (page 264 du volume)

(Rapporteur : M. BEDAT)

M. BEDAT : Merci Monsieur le Président. Le premier dossier concerne le dispositif Profession Sport Landes et il vous est simplement demandé d'adopter le nouveau règlement, c'est-à-dire l'ancien qui a été retiré et toiletté pour pouvoir être mis en ligne.

Le deuxième dossier concerne la Maison Départementale des Sports. Il s'agit simplement à ce stade-là de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les termes de la future convention que nous passerons avec les utilisateurs. On donne délégation à la CP pour que cela puisse se faire dans le timing voulu puisque le déménagement de Profession Sport et du SSID est imminent.

Ensuite, le soutien à la pratique de haut niveau. Comme on l'avait dit au budget, on n'a pas baissé la garde au niveau des sports. Il est proposé sur ce dossier-là de repartir sur le règlement antérieur, à savoir aider les clubs de sports collectifs d'élite en fonction de leur niveau et de leur assise départementale.

Dans un premier temps, on valide le règlement, 170 000 et 90 000 par niveau, et sur le niveau d'assise territoriale 337 500 et 225 000.

Les heureux élus sont Basket Landes pour 337 500. Les trois clubs se sont maintenus. C'est pour cela qu'on les retrouve ici. 337 500, sachant que la subvention octroyée est à deux volets : un volet pour les centres de formation et un autre volet pour l'achat de prestations de services. 337 500 pour Basket Landes et 90 000 pour les deux clubs de rugby, le Stade Montois et l'US Dax.

Ensuite, toujours pour l'aide aux sports collectifs de haut niveau, il vous est proposé de renouveler l'opération de promotion du rugby qui s'adresse à un peu plus de clubs puisqu'on va jusqu'au niveau fédéral 1. L'idée est que chaque club fasse des actions avec les collégiens autour des matchs de rugby. Il faut ajouter 7 500 € et pour terminer, un ajustement budgétaire de 1 000 € en dépenses.

Avant de vous rendre la parole, il faut que je vous parle de l'excellente santé du sport landais en ce moment avec beaucoup de titres nationaux, que ce soit en rugby, en surf, en basket. J'ai peur d'en oublier et donc, je ne vais éviter de faire une liste exhaustive. En basket,

4 titres de champion de France. Bien sûr Basket Landes, mais aussi l'ESMS et 2 collèges landais, Dax Albret et Grenade sur l'Adour où les jeunes sont champions de France. Je ne parle pas du Rugby. Nos collègues tyrossais se pâment de gloire.

Il y a aussi le surf. Il faut également mentionner des résultats très importants au niveau international, avec l'haltérophile de Mont-de-Marsan qui truste les titres, mais également

l'aviron de Mimizan qui a des performances remarquables chez les jeunes au championnat d'Europe avec un titre de vice-championne d'Europe.

Donc, je crois que l'on peut être fiers. Il n'est pas question de se passer de la pommade, mais on y est quand même un peu pour quelque chose et je crois que l'on peut féliciter à la fois les athlètes et leurs dirigeants pour tous ces résultats.

Monsieur le Président : Merci. On voit quand même que vous avez des réserves à citer le club de Tyrosse. Je ne sais pas si ce sont les rivalités ancestrales entre les Dacquois et les Tyrossais qui remontent. Vous faites la liste de tous les autres clubs, mais là on sent que vous butez un peu, surtout qu'ils sont champions de France espoir et séniors en Fédérale 1 et donc, ils passent en Nationale 2 l'année prochaine.

Est-ce que vous avez des demandes d'intervention ? Non, donc je vous remercie.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont (a donné pouvoir à Julien Paris), M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Sandra Tollis), M. Christophe Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à Mme Martine Dedieu), M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue. **(29)**

ABSENT : M. Boris Vallaud **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

J-1 JEUNESSE (page 279 du volume)

(Rapporteur : Mme BERGEROO)

Mme BERGEROO : Merci Monsieur le Président. Sur ce dossier jeunesse, le premier concerne notre soutien aux communes et groupements de communes pour l'enseignement du premier degré. Cela concerne essentiellement des ajustements, des ouvertures d'AP nouvelles associées à des fermetures d'AP pour globaliser les subventions allouées d'ici la fin du mandat et regrouper une AP concernant le montant des attributions à verser. Il y a également un crédit de paiement ouvert et un fermé, ceci lié au rythme des avancements des opérations.

Deuxième point, la gratuité des transports scolaires. Le Département a décidé et affirmé de maintenir la gratuité du transport scolaire dans les Landes en prenant en charge le coût de cette gratuité au profit des organisateurs de transports scolaires landais, selon les modalités, à la fois du cadre conventionnel conclu avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Cette convention liée à la Région Nouvelle-Aquitaine, mais également auprès des autres autorités organisatrices compétentes, arrive à terme et vous avez en annexe l'ensemble des conventions que le Président devra signer et que nous devons valider.

Il faut ajouter un crédit complémentaire de 235 000 €. Sur les conventions, j'attire votre attention sur les différentes modalités, en particulier concernant le montant alloué et le coût associé à la collectivité. La Région Nouvelle-Aquitaine et l'Agglomération de Mont de

Marsan gardent le principe retenu par la Nouvelle-Aquitaine, et pour les autres autorités, il y a une modalité différente puisque les calculs sont différents. Il y a une certaine porosité avec le transport urbain et un montant moyen par élève de 90 € a été défini. C'est la petite différence qu'il y a entre les différentes conventions.

Troisième point, le prêt d'honneur. Pour tenir compte des demandes qui auront lieu à la rentrée scolaire universitaire en septembre 2025, il faut un crédit supplémentaire de 25 000 €.

Concernant l'accompagnement lié à l'engagement solidaire et citoyen, le premier point concerne Landes Imaginations, les projets XL. Cela concerne essentiellement la validation d'une nouvelle convention qui cherche à redonner un cadre plus conforme à nos attentes en matière de projets déposés par les jeunes.

Autre point, le dispositif expérimental de lutte contre le sexisme dans les collèges landais. Ce dispositif expérimental concernait 3 établissements. Un quatrième collège a été intégré à ce dispositif en 2024-2025. La volonté est de lutter contre les stéréotypes de genre et le sexisme. C'est un travail de longue haleine qui est à mener. Pour l'instant, on est sur 4 collèges et un cinquième collège devrait intégrer le dispositif. Les supports qui sont réalisés au sein des collèges auront vocation à être diffusés. Par exemple, au collège de Linxe, une vidéo a été réalisée. La volonté va être d'élargir et de donner la possibilité aux autres établissements de s'en emparer. On imaginait que cela pourrait devenir une source et une ressource pour les enseignants de tous les collèges pour qu'ils puissent ensuite s'en emparer, diffuser pour appuyer leur démarche pédagogique. C'est cette diffusion qui est importante et cela nécessite une inscription supplémentaire de 19 000 €.

Le dernier point concerne un avenant nécessaire aux documents administratifs déjà existants et donc à signer. Cela concerne les bâtiments XYLOMAT 2. Je vous le rappelle, le Département est maître d'ouvrage. L'université de Pau et des Pays de l'Adour a demandé la possibilité de prendre en charge des travaux supplémentaires pour adapter des matériels qu'ils avaient choisis pour leur activité. Pour le Département, il n'y a pas d'inscription supplémentaire, mais il faut intégrer cet avenant dans les documents. Des travaux supplémentaires seront nécessaires, mais pris en charge par l'UPPA.

Ensuite, il y a des ajustements à hauteur de 2 500 € et une inscription en recettes de la taxe apprentissage d'un montant de 25 500 €.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce dossier jeunesse ?

Mme SENSOU : Merci Monsieur le Président. Je voulais revenir sur l'expérimentation qui a été menée dans les collèges et témoigner. Avec Dominique DEGOS, nous sommes allées la semaine dernière à une restitution de travaux et une après-midi banalisée au collège de Tartas sur la lutte contre le sexisme et une journée autour de la mixité.

Je voudrais témoigner que quand les équipes d'un collège s'emparent d'un sujet, là on a vu une vraie cohésion au niveau de tout le collège et tout le monde s'est emparé de cette question. Les élèves, le personnel et les professeurs ont participé activement.

Ensuite, j'ai participé à des petites discussions avec les jeunes sur ce qu'ils ont retenu de l'expérimentation. Je tenais à témoigner du progrès réalisé parce que d'année en année, on voit ce que cela apporte. Les Francas qui mènent cette expérimentation font des apports et des améliorations chaque année et vont plus en profondeur sur ce sujet.

Concernant la vidéo réalisée par Linxe, j'ai eu l'occasion de la voir à Pontonx. Elle a été diffusée devant d'autres lycéens et collégiens. C'est une vidéo qui aura tout intérêt à être diffusée dans d'autres collèges parce que lorsque ce sont les élèves qui mènent ce genre de projet, le message est plus clair et impactant pour les autres élèves. C'était juste pour témoigner de ce que nous avons vu.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Non ? Donc le dossier est adopté.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont (a donné pouvoir à Julien Paris), M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Sandra Tollis), M. Christophe Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à Mme Martine Dedieu), M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

K-1 CULTURE ET PATRIMOINE (page 333 du volume)

(Rapporteur : Mme DURQUETY)

Mme DURQUETY : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Saint Vincent de Tyrosse s'est lancé dans un ambitieux projet de reconversion de la friche Adidas qui deviendra un équipement dédié à la lecture publique et qui, de manière plus transversale, s'ouvrira à de nombreux autres services et à un large public.

Ces médiathèques d'un nouveau genre sont de véritables opérateurs culturels au plus près des besoins des habitants. Ils maillent notre département, constituant un réseau de lecture publique qui a été plusieurs fois récompensé au niveau national pour son dynamisme et son inventivité.

La lecture publique est un des rares domaines où l'accompagnement culturel de l'État reste présent, mais comme vous le voyez, notre Département apportera une aide financière significative à cet investissement à hauteur de 400 000 €, ce qui nous permettra d'être le deuxième partenaire financier. J'insiste sur le fait qu'au-delà de cet apport numéraire, les équipes de la médiathèque départementale sont présentes à toutes les étapes de la vie d'une médiathèque, de la participation au jury, au comité de pilotage, l'accompagnement des recrutements.

Lors de l'ouverture, nous mettons à disposition des ouvrages qui viennent compléter l'offre propre de la médiathèque, proposons des formations, et bien plus encore. Je vous propose donc de pour prélever les crédits correspondants et d'adopter les échéanciers de crédits de paiement qui figurent en annexe.

Pour finir, parce que je pense que vous serez nombreux demain à Arthous - je laisse Sylvie vous en parler - n'oubliez pas de découvrir le site et l'exposition des photos de Yann Arthus-Bertrand qui commence cette semaine. Vous avez reçu sur les tables les catalogues de l'exposition de Samadet. Déplacez-vous sur le site, car il n'y a rien de mieux que de voir cette belle rétrospective en vrai qui raconte aussi l'histoire de la céramique. Merci.

Monsieur le Président : Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce dossier ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont (a donné pouvoir à Julien Paris), M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère,

M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Sandra Tollis), M. Christophe Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à Mme Martine Dedieu), M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

L-1 BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN DES LANDES (page 339 du volume)

(Rapporteur : Mme BERGEROO)

Mme BERGEROO : Merci Monsieur le Président. Dans ce rapport, il est nécessaire d'adopter les termes des conventions types permettant la réalisation des projets lauréats. Vous avez ces différentes conventions qui dépendent de la nature du maître d'ouvrage. Vous avez aussi une modification d'AP nécessaire. On passe de 1 500 000 € à 1 519 800 € pour coller à la réalité des résultats.

Concernant les résultats, vous avez la liste de l'ensemble des lauréats. Tous les lauréats sont invités demain matin à l'abbaye d'Arthous. On associe la découverte du patrimoine départemental à cette occasion. L'an dernier, nous étions au domaine d'Ognoas. Il y a à la fois la découverte du patrimoine, mais également la présentation des temps prochains. Les lauréats sont maintenant désignés, mais il faut qu'ils passent au travail et donc à la réalisation. Ce sera un temps de travail pour expliquer toutes les démarches administratives nécessaires pour arriver à la réalisation.

Il y a eu 27 243 personnes qui ont voté, vote uniquement numérique, soit une augmentation d'environ 21% par rapport au budget participatif #3. 50 projets lauréats, dont 14 projets jeunes.

Il y a d'autres statistiques qui peuvent être présentées, mais vu l'heure, je ne vais pas tout vous donner. Cette année, on peut dire que c'est une réussite. Avoir donné un peu plus de temps entre chaque BPC est assez favorable, car cela a permis aux porteurs d'idées de se remobiliser et de ne pas repartir au bout de 6 mois sur la constitution d'un dossier. Un an et demi à deux ans est, je pense, un bon rythme.

Une petite précision, cette année, le thème culture et patrimoine arrive en tête sur le nombre de lauréats et de projets plébiscités. Certains cantons ont peu de votants, tandis que d'autres en ont beaucoup. C'est très variable. C'est associé à la présence de projets et au dynamisme des porteurs de projets.

Je tiens à souligner, mais je le dirai demain, l'importance de la commission citoyenne qui est partie prenante du dispositif. Ils sont présents à chaque moment, au moment de la révision du règlement jusqu'à la proclamation des résultats. Ils sont acteurs et proactifs parfois sur des dispositifs puisqu'ils sont même associés à la communication cette année. Ils ont travaillé avec le service communication pour essayer de trouver des modalités qui pourraient être un petit peu plus efficientes, en particulier les jeunes de la Commission citoyenne qui ont apporté leur expérience sur quels types de modalités pour toucher les jeunes pour le vote.

Demain, à partir de 9h00, nous recevrons l'ensemble des lauréats à l'abbaye d'Arthous.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Il est bien de signaler que c'est une très bonne édition par rapport à la précédente. L'engouement reprend.

Y a-t-il des questions ou observations sur ce dossier ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont (a donné pouvoir à Julien Paris), M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Sandra Tollis), M. Christophe Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à Mme Martine Dedieu), M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

M-1 PERSONNEL DEPARTEMENTAL (page 368 du volume)

(Rapporteur : M. BEDAT)

M. BEDAT : Les trois premiers dossiers sont classiques à ce stade de l'année. Le premier concerne la création de postes, d'emplois non permanents. Vous avez la liste en Annexe 1, avec les Directions concernées.

Le deuxième dossier concerne les transformations de postes suite à des départs à la retraite ou des mobilités. Vous avez cela en Annexe 2.

Le troisième dossier concerne la promotion interne. Je vous demande de prendre en compte qu'il y a un petit changement. Vous avez sous les yeux la proposition de 13 postes alors qu'il s'agit de 15, avec une modification dans le cadre d'emploi des rédacteurs (3 postes à créer) et des ingénieurs (2 postes à créer). Donc, on arrive à 15.

Ensuite, les deux dossiers suivants concernent les modalités relatives au temps de travail et à la restauration. Ce sont deux dossiers qui ont nécessité beaucoup de travail des services, beaucoup de rencontres entre les services, les organisations syndicales et les instances représentatives.

Il s'agit, pour le premier dossier relatif au temps de travail, d'approuver le nouveau protocole d'organisation du temps de travail. Celui de 2023 était toujours d'actualité et il a fallu l'amender sur des domaines comme le travail de nuit, les journées continues, la modalité de pose des RTT, la récupération des heures supplémentaires et les astreintes.

Tout ce travail a été réalisé avec un fil rouge, à savoir respecter et appliquer la réglementation bien sûr, et revenir à une équité de traitement entre les différents agents. Le protocole est en annexe 3.

Le dernier point concerne la solution de restauration pour les agents départementaux. Nous sommes partis d'un état des lieux. Aujourd'hui, le Département participe aux frais de repas quotidiens des agents. Il y a une aide sociale qui est versée par le Département pour les

agents dont l'indice brut est inférieur à 638. Il y a une participation de l'employeur classique pour les tickets restaurant à hauteur de 1,525 €.

Ce qui est constaté sur le Département, c'est qu'il y a une offre multiple, avec des disparités en matière de participation et surtout de reste à charge pour les salariés.

Partant de là, il n'y a pas de solution unique possible et on reste sur une offre plurielle, mais avec le fil rouge : l'égalité de traitement et le reste à charge pour tous les salariés.

Nous proposons trois solutions. Sur le Département, chaque agent sera en capacité de pouvoir se restaurer de façon qualitative au même prix que les autres. Nous prioriserons l'accès aux restaurants conventionnés. On parle souvent de l'AGRAD, du self de l'hôpital, mais c'est surtout l'ensemble de nos collèges départementaux. Il y aura des modalités à mettre en place.

Nous proposons également, pour ceux qui ne pourraient pas avoir accès à ces restaurants conventionnés, des tickets restaurant. La participation aux tickets sera de 2,50 € pour tous les salariés et pour l'employeur, avec une valeur faciale de 5 € pour le ticket restaurant. Ces mesures prendront effet au 1^{er} janvier 2026.

Le règlement détaillé vous sera proposé plus tard concernant les tickets restaurant.

Je rappelle que le précédent protocole était de 2023. Nous avons mis un an et demi pour avancer avec les salariés et les services de Pascal Naud que je remercie ici.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce dossier du personnel ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont (a donné pouvoir à Julien Paris), M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Sandra Tollis), M. Christophe Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à Mme Martine Dedieu), M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(29)**

ABSENT : M. Olivier Martinez **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

M-2 INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS (page 402 du volume)

(Rapporteur : M. PARIS)

M. PARIS : Merci Monsieur le Président. C'est simplement un ajustement, puisque le Conseil syndical de l'ALPI a réactualisé ses tarifs, et il revient au Conseil départemental des Landes d'inscrire un crédit complémentaire de 61 000 € pour pouvoir payer ce que l'on doit.

Monsieur le Président : Très bien, et je rappelle que cet après-midi, il y aura les 40 ans de l'ALPI à l'Auberge landaise. Je vous invite à y aller. La Présidente Magali VALIORGUE va vous en parler très rapidement.

Mme VALIORGUE : Je rappelle juste que c'est précédé de l'Assemblée générale.

Monsieur le Président : Il ne faut pas aller qu'aux 40 ans. C'est un rappel au règlement en fait...

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont (a donné pouvoir à Julien Paris), M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Sandra Tollis), M. Christophe Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à Mme Martine Dedieu), M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(29)**

ABSENT : M. Olivier Martinez **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : On va passer au bouquet final présenté par Dominique COUTIERE avec les délégations données au Président, le contrôle des comptes et de la gestion du Département, le financement de la Banque des Territoires, la programmation pluriannuelle des investissements et la DM en conclusion, tout cela avant 1h. Je sais qu'il relève les challenges très facilement, il n'y a aucun problème. Nous prenons le temps qu'il faut.

M-3 DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT (page 404 du volume)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE : Le premier dossier est très simple : prendre acte des délégations données au Président en matière d'assurances, de marchés publics et des mandats spéciaux aux conseillers départementaux. Je pense que cela n'apporte pas de commentaire.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont (a donné pouvoir à Julien Paris), M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos,

M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Sandra Tollis), M. Christophe Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à Mme Martine Dedieu), M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(29)**

ABSENT : M. Olivier Martinez **(1)**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**PRENNENT ACTE A L'UNANILITE
DE LA PRESENTATION DES DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT**

**M-4 CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DU DEPARTEMENT DES LANDES
PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE NOUVELLE-AQUITAINE -
COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES (page 427 du
volume)**

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE : Le deuxième sujet, plus important, est le contrôle des comptes et de la gestion du Département par la Chambre Régionale des Comptes.

Vous avez reçu un rapport qui est assez important et qui comporte un certain nombre de recommandations. Soit elles étaient toutes commencées et on est en train de les mettre en œuvre, certaines sont déjà en œuvre par rapport à la date où le contrôle a été fait, à l'exception d'une seule qui est la recommandation n°4 concernant la suppression de la provision de la taxe d'aménagement qui est aujourd'hui de 10,4 M€. Cette taxe d'aménagement vient d'il y a très longtemps. Elle a été beaucoup plus importante. Aujourd'hui, cette provision n'augmente plus depuis une dizaine d'années. Elle est consacrée à l'acquisition de lagunes, de terrains pour la protection de la nature, qui nous paraissent importants pour le maintien de la biodiversité.

Elle n'augmente pas, elle a été constituée et pour l'instant, on se renseigne pour voir si la même observation a été faite à d'autres Départements, pour voir quelle est la position de la Chambre, si elle est constante, si elle se fait de la même manière sur tous les territoires ou si c'est une lecture qu'en font les gens de la Chambre Régionale de chez nous.

Voilà le rapport dans ses grandes lignes. Sachez que la totalité des recommandations, à l'exception de la n°4, est soit déjà engagée, soit terminée aujourd'hui et que l'on n'a pas d'observations majeures à faire sur les autres points.

Sur le reste, je pense que ce n'est pas trop mal géré. Les principaux ratios financiers sont plutôt sympathiques et corrects. Cela a été reconnu tout à l'heure et je ne vais pas m'y appesantir.

Voilà ce que l'on peut dire dans les grandes lignes de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Y a-t-il des observations ?

M. DUBOIS : Très rapidement, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, la Chambre Régionale des Comptes souligne aussi la dynamique des recettes.

Juste un point de forme, elle souligne aussi la nécessité de clarté sur les documents budgétaires. Parfois, on a du mal à comparer de période à période. On a pu avoir des discussions, encore une fois là on est sur du détail. Mais encore une fois que ce rapport permette cela. Pour le reste, sur ces sujets de provisions, il serait important de vérifier ce

qui peut se faire ailleurs ou pas concernant les provisions. Sinon, cela voudrait dire qu'il faut constater le gain, le produit et que sur les autres années, on ne l'aura plus je suppose. Donc on prend note de l'interrogation.

Monsieur le Président : Merci pour ces observations. Je pense que vous pouvez prendre tous les rapports de la Chambre Régionale des comptes, quelle que soit la taille de la collectivité, et je vous invite à reprendre celui qui vous concerne, vous devez avoir à peu près la même chose. Ce n'est pas une spécificité locale.

Ce qui est regardé, c'est si tous les documents budgétaires sont conformes, l'état de l'actif, si les transferts se sont au bon moment... C'est purement formel et de n'est pas du tout lié à l'information des élus départementaux.

Par rapport à la provision, ce n'est pas la première fois que l'on a cette observation de la Chambre Régionale des Comptes. Aujourd'hui, on est face à une petite difficulté, c'est que c'est une des rares recettes qui est affectée, c'est-à-dire qu'on ne peut pas faire ce que l'on veut avec cette recette.

Je m'adresse à nos parlementaires, s'ils peuvent être attentifs à l'élargissement des dépenses éligibles, je pense que cela permettrait aussi de pouvoir mobiliser de façon plus souple cet argent qui est prélevé sur les autorisations d'urbanisme, sur les permis de construire principalement. C'est l'ancienne taxe départementale sur les espaces naturels sensibles qui est englobée aujourd'hui dans la taxe d'aménagement. Il y a un taux et on perçoit entre 4 et 5 M€ par an environ. C'est plus ? [information hors micro] J'en étais encore là quand je m'en occupais. C'est entre 8 et 9 M€, sachant que nous avons connu pendant 2 ans, compte tenu de la réforme du prélèvement qui est passée de la DDTM à la DGFIP, un trou d'air. Ce sera rétabli si j'en crois la réponse qu'a faite le ministre de l'Economie et des Finances lors d'une question à l'Assemblée pas plus tard que la semaine dernière.

On a un véritable sujet par rapport aux dépenses qui sont éligibles. J'invite les services à mobiliser le plus possible cette provision parce que c'est important. Sinon, on connaît notre vice-Président, son ton modéré, sa modestie, son humilité pour dire que tout va bien et la Chambre Régionale des Comptes est d'accord avec lui.

C'est une information.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont (a donné pouvoir à Julien Paris), M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Sandra Tollis), M. Christophe Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à Mme Martine Dedieu), M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**PRENNENT ACTE A L'UNANIMITE
DE LA PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES
DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

M-5 LE FINANCEMENT DE LA BANQUE DES TERRITOIRES (page 490 du volume)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE : La Banque des territoires met en place des financements long terme à des taux intéressants pour certains types de dossiers, comme les collèges et les EHPAD. Ils mettent en place des financements dont vous avez le détail, sur 20 ans, basés sur le Livret A, à 0,40 ou 0,60 en fonction de la nature des dossiers.

Nous avons souscrit une enveloppe de 50 M€ que nous mobiliserons sur 5 ans. Nous pouvons la modifier en cours de route. Si on fait tel collège au lieu de tel autre collège, ou tel investissement, cela pourra également rentrer dans ce cadre. Cela nous a paru intéressant et nous proposons de souscrire une cinquantaine de millions d'euros.

Monsieur le Président : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont (a donné pouvoir à Julien Paris), M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Martine Dedieu, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, M. Julien Dubois, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Sandra Tollis), M. Christophe Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Muriel Lagorce, Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à Mme Martine Dedieu), M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(30)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

M-10 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (page 631 du volume)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE : Vous avez la liste des AP-CP. On devrait faire la lecture ligne à ligne. Je pense que l'on va s'en dispenser, avec votre accord bien entendu. Cela ne fait que traduire toutes les décisions qui ont déjà été prises au budget ou qui ont été modifiées lors de la DM.

Monsieur le Président : Est-ce que vous souhaitez un vote sur les AP-CP ? On va faire un vote sur les AP-CP compte tenu que c'est une traduction budgétaire.

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont (a donné pouvoir à Julien Paris), M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Sandra Tollis), Mme Muriel Lagorce, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris,

Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(26)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : Mme Martine Dedieu, M. Julien Dubois, M. Christophe Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à Mme Martine Dedieu) **(4)**

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : Nous allons passer à la Décision Modificative qui est largement impactée par la fusion des sections au niveau des EHPAD. Si on fait abstraction de ces éléments budgétaires-là, elle est très faible. Donc je donne la parole à Dominique Coutière.

M-11 DECISION MODIFICATIVE N°1 – 2025 (page 646 du volume)

(Rapporteur : M. COUTIERE)

M. COUTIERE : Comme vous l'avez dit Président, nous avons une DM de l'ordre de 1,3 M€. Je ne me souviens pas d'avoir fait une DM plus petite. En recettes, il n'y a rien de nouveau, c'est l'ajustement de toutes les dotations que nous recevons de l'Etat, les notifications qui sont arrivées après le vote du BP pour 150 000 €.

Ensuite, ce sont des ajustements de part et d'autre. Pour la voirie, il y en a pour 1,5 M€. C'est le plus important. Le transport des élèves en situation de handicap pour 0,2. Ensuite, ce sont des ajustements mineurs. Je pense qu'il n'est pas nécessaire de donner la liste exhaustive.

Voilà la DM aujourd'hui qui se traduit par 1,3 M€ que nous allons prendre sur l'excédent que nous avions laissé pour assurer cette DM après le vote du budget.

Monsieur le Président : Merci beaucoup. Peut-être que les groupes politiques souhaitent s'exprimer sur la DM. Julien DUBOIS a demandé la parole.

M. DUBOIS : Merci, Monsieur le Président. Rapidement, cette DM s'inscrit dans la continuité d'un budget sur lequel nous avons débattu et contesté quelques orientations significatives.

Nous nous abstiendrons uniquement parce qu'il n'y a pas de changement majeur et les décisions qui sont portées n'ont pas suscité d'opposition de notre part.

Juste un point de vigilance sur le Domaine d'Ognoas où nous voyons que les recettes ont été gonflées pour équilibrer ce budget, mais nous savons qu'il ne le sera pas. Cela fait partie des investissements satellites originaux de notre Département, dont je salue l'excellence des produits. Cependant, cela mérite d'être regardé de près, mais je sais que vous l'avez à l'esprit, notamment Didier.

Pour le reste, vous l'avez souligné, Monsieur le Président, ce changement d'orientation lié à l'attention sur les EHPAD méritera également toute la vigilance nécessaire.

Sinon, je vous le redis, nous nous abstiendrons sur cette Décision Modificative.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Mme LUBIN : Juste pour dire, Monsieur le Président, que nous avons dit l'essentiel tout à l'heure, même si c'était sur le Compte Administratif. Je pourrais avancer un certain nombre d'arguments que nous avons déjà avancés tout à l'heure. Donc, ce n'est pas utile.

Bien évidemment, nous voterons cette DM.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Nous allons procéder au vote.

Qui est favorable à l'adoption de cette décision modificative ? Qui s'abstient ?

[Le Président procède au vote]

POUR : Mme Patricia Beaumont (a donné pouvoir à Julien Paris), M. Henri Bédat, Mme Eva Belin, Mme Sylvie Bergeroo, Mme Agathe Bourretière, M. Paul Carrère, M. Dominique Coutière, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Jean-Luc Delpuech, Mme Rachel Durquety, M. Frédéric Dutin (a donné pouvoir à Salima Sensou), M. Xavier Fortinon, Mme Christine Fournadet, M. Didier Gaugeacq, M. Cyril Gayssot (a donné pouvoir à Mme Sandra Tollis), Mme Muriel Lagorce, M. Jean-Marc Lespade, Mme Monique Lubin, M. Olivier Martinez, M. Julien Paris, Mme Sylvie Péducasse, Mme Salima Sensou, Mme Sandra Tollis, Mme Magali Valiorgue, M. Boris Vallaud. **(26)**

ABSENT : 0

CONTRE : 0

ABSTENTION : Mme Martine Dedieu, M. Julien Dubois, M. Christophe Labruyère (a donné pouvoir à M. Julien Dubois), Mme Hélène Larrezet (a donné pouvoir à Mme Martine Dedieu) **(4)**

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur le Président : J'aurais dû préciser qu'Hélène LARREZET s'est absente et a donné pouvoir à Martine DEDIEU.

La Décision Modificative est adoptée avec 4 abstentions.

La séance s'achève. Je précise certaines choses. Vous signez le parafeur à la sortie, mais je pense qu'il n'est plus nécessaire de vous le rappeler. La prochaine Commission Permanente sera le 27 juin à 10h00. Elle se tiendra en présentiel et sera suivie de l'Amicale des anciens conseillers généraux avec l'Assemblée Générale, puis le repas qui sera servi en salle Lacataye.

Je vous remercie.

La séance est levée à 13h15

Le Président,



Xavier FORTINON

Le Secrétaire de séance



Julien PARIS

TABLE DES MATIERES
Procès-verbal des débats – Réunions Décision Modificative n°1 de 2025

N°s	Titres des rapports	Pages
	ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 10 avril 2025 – BP 2025	2
M-6	M - FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE COMPTE DE GESTION DE MADAME LA PAYEUSE DEPARTEMENTALE EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	5
M-7	COMPTE ADMINISTRATIF DES RECETTES ET DES DEPENSES DEPARTEMENTALES EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	6
M-8	AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	10
M-9	RAPPORT ANNUEL : RAPPORT D'ACTIVITE ET RAPPORT FINANCIER 2024	10
	A - AUTONOMIE (Personnes âgées et Personnes handicapées) ET PROTECTION DE L'ENFANCE	
A-1	LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AUTONOMIE	11
A-2	LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	12
A-3	LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	16
A-4	PROTECTION DE L'ENFANCE	17
	C - SOLIDARITE TERRITORIALE	
C-1	RÈGLEMENT UNIQUE DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS, DE LEURS GROUPEMENTS ET DE LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS - CONVENTION-TYPE RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	18
C-2	HABITAT ET LOGEMENT	19
	D - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
D-1	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUE DE LA MOBILITE ET INFRASTRUCTURES, BUDGET DU PARL AVIS SUR LES MODIFICATIONS ENVISAGÉES DU SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET) DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE	21 23

N°s	Titres des rapports	Pages
	E - ENVIRONNEMENT : TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	
E-4	TRANSITION ENERGETIQUE	29
E-1	PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS, LA BIODIVERSITÉ ET LES PAYSAGES	31
E-2	EAU : PETIT ET GRAND CYCLES	32
E-3	PROTEGER ET VALORISER LES ESPACES LITTORAUX	33
E-5	AGIR ET INFORMER, SENSIBILISER AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE	34
E-6	CHASSES TRADITIONNELLES : PRATIQUE DE LA CHASSE TRADITIONNELLE DE LA PALOMBE AU FILET	35
E-7	SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)	41
	F - AGRICULTURE ET FORET	
F-1	DOMAINE DÉPARTEMENTAL D'OGNOAS	44
	G - ATTRACTIVITE, TOURISME ET THERMALISME	
G-1	SYNDICATS MIXTES	46
	H - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	
H-1	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	47
H-2	SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES – BILAN 2024	48
	I - EDUCATION ET SPORTS	
I-1	UNE ACTION VOLONTARISTE DU DEPARTEMENT SUR SA COMPETENCE EN MATIERE DE COLLEGES	49
I-2	SPORTS	50
	J - JEUNESSE	
J-1	JEUNESSE	51
	K - CULTURE	
K-1	CULTURE ET PATRIMOINE	53

N°s	Titres des rapports	Pages
	L - DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	
L-1	BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN DES LANDES	54
	M - FINANCES, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE	
M-1	PERSONNEL DEPARTEMENTAL	55
M-2	INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS	57
M-3	DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT	57
M-4	CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DU DEPARTEMENT DES LANDES PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE NOUVELLE-AQUITAINE - COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES	58
M-5	LE FINANCEMENT DE LA BANQUE DES TERRITOIRES	60
M-10	PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	60
M-11	DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2025	61